

Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales

CAHIERS DU LAREPPS

No 05-18

Les interfaces tiers secteur – État en Saskatchewan et au Québec dans le champ de
la santé et des services sociaux

par

Sébastien Chartrand, Richard Nicol, Luc Thériault, Louise Tremblay et
Yves Vaillancourt

École de travail social Université du Québec à Montréal

© LAREPPS/UQÀM
Septembre 2005

Avant-propos

Sébastien Chartrand, le premier auteur, est titulaire d'un doctorat en sociologie de l'Université de Stockholm portant sur les organisations communautaires suédoises. De 2000 à 2002, il était doctorant invité au Social Science Research Center Berlin (WZB) en Allemagne. Il s'intéresse à l'analyse comparative des configurations tiers secteur-État dans le champ des services sociaux dans divers modèles (allemand, suédois, québécois et canadien). Il s'est joint, en 2004, pour un stage postdoctoral, à Yves Vaillancourt, directeur du Laboratoire de recherche sur les politiques et les pratiques sociales (LAREPPS) et de l'équipe Économie sociale, santé et bien-être, à l'UQAM, et à Luc Thériault, auparavant de l'Université de Regina, maintenant de l'Université du Nouveau-Brunswick. Avec leurs collaborateurs, Louise Tremblay, professionnelle de recherche, et Richard Nicol, professionnel de recherche maintenant coordinateur du transfert, de la diffusion et des communications à l'ARUC en économie sociale, ils ont travaillé collectivement tout au long de l'année pour mettre au point ce Working paper qu'ils présentent dans Les Cahiers du LAREPPS-CRISES-UQAM.

De 2002 à 2005, cette équipe de chercheurs s'est intéressée à l'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être en Saskatchewan et au Québec. Une subvention de recherche, accordée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), lui a permis de mener des études dans ces deux provinces et de développer une perspective comparative. Le texte qui suit présente des éléments sur lesquels se fonde cette perspective, principalement dans trois champs d'intervention: le logement social, les services de garde et les services à domicile.

Au cours de ces années, des professionnels et des assistants de recherche ont collaboré étroitement avec les chercheurs: François Aubry et Muriel Kearney, de l'UQAM, Gloria De Santis et Tina Beaudry-Mellor, de l'Université de Regina. Qu'ils soient ici remerciés de leur apport. Merci, enfin, à Carmen Gill, auparavant de l'Université de Regina, maintenant à l'Université du Nouveau-Brunswick, qui a travaillé activement avec l'équipe.

Depuis 1998, le LAREPPS s'intéresse au tiers secteur dans les autres provinces canadiennes. Une première recherche, subventionnée par Développement des ressources humaines du Canada (DRHC) de 1998 à 2001, a permis la constitution d'équipes de recherche au Québec, mais aussi au Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et en Ontario. L'objectif poursuivi par les chercheurs était de rendre compte des activités du tiers secteur dans leurs provinces respectives. Le LAREPPS a publié le fruit de leur collaboration en 2001: L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada: une perspective interprovinciale. Traduit et publié chez Fernwood, *Social Economy. Health and Welfare in Four Canadian Provinces* a donné lieu à une tournée pancanadienne en 2003. La recherche sur l'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être en Saskatchewan et au Québec s'insère dans le prolongement de ces activités de recherche et de diffusion.

Résumé

Ce texte cherche à identifier certains éléments qui expliquent le rapport du tiers secteur à l'État provincial dans le champ de la santé et des services sociaux en comparant deux provinces. Nous prenons la Saskatchewan, une province traditionnellement plus sociale-démocrate que les autres au Canada, marquée par sa ruralité et l'influence du Nouveau Parti Démocratique, et le Québec, avec son tiers secteur très actif.

Première constatation, la forme de la relation à l'État provincial pour la prestation de services s'oriente davantage vers la coproduction de services au Québec, alors que le rapport de sous-traitance domine en Saskatchewan. Deuxièmement, au-delà de la forme de la relation, un regard sur la dimension politique indique que l'État québécois reconnaît le tiers secteur comme acteur politique ayant un poids significatif, alors que ce n'est pas le cas en Saskatchewan. Troisièmement, le tiers secteur québécois se perçoit comme mouvement social et non seulement comme un ensemble d'organisations atomisées comme en Saskatchewan. Quatrièmement, le secteur connaît un niveau d'institutionnalisation bien plus avancé au Québec qu'en Saskatchewan. L'étude de ces dimensions semble confirmer une plus grande unicité dans le cas québécois et même l'existence d'un modèle de développement solidarisant, où l'État entretient des liens étroits avec des acteurs de la société civile, dont le tiers secteur. Nous trouvons ces éléments distinctifs dans la comparaison avec la Saskatchewan de trois champs du tiers secteur et de leur rapport à l'État : logement social, services de garde, et services à domicile. En somme, ce qui distingue le modèle solidarisant est un meilleur équilibre entre les secteurs public, privé et le tiers secteur dans le champ de la santé et des services sociaux. Finalement, les modèles solidarisant québécois et social-démocrate « rural » saskatchewanais se distinguent également du modèle néo-libéral (Ontario, Alberta) dans la forme de la relation à l'État et dans la forte contribution du tiers secteur au processus de démarchandisation.

Table des matières

Introduction	1
1 Éléments théoriques	3
1.1 Contribution du tiers secteur au processus de démarchandisation	3
1.2 Forme de la relation tiers secteur – État	3
1.3 Hypothèse	5
2 La Saskatchewan : mise en contexte	5
2.1 Portrait de la population	6
2.2 Une ruralité plus forte qu’ailleurs au Canada	6
2.3 Une économie exportatrice et dépendante	7
2.4 Aperçu historique : précarité et mouvement agricole	8
2.5 Le tiers secteur	10
2.6 Bénévolat	14
2.7 Rapport entre le tiers secteur et l’État	15
3 Dimensions symbolique, politique et institutionnelle	16
3.1 Dimension symbolique	17
3.2 Dimension politique	19
3.3 Dimension institutionnelle	21
4 Comparaison dans trois champs du tiers secteur	23
4.1 Les services à domicile	23
4.2 Les services de garde à l’enfance	26
4.2 Le logement social	30
5 Modélisation et comparaison de la Saskatchewan et du Québec	33
5.1 La Saskatchewan: un modèle social-démocrate « rural »	33
5.2 Le Québec : un modèle solidarisant	34
5.3 Le modèle néo-libéral	34
5.6 Forme de la relation État - tiers secteur pour divers modèles	35
5.7 Démarkandisation et solidarisation	36
6 Conclusion	38
Bibliographie	40

Liste des tableaux et figures

Figure 1 : Modèle du rapport entre le tiers secteur et l'État dans les champs de la santé et des services sociaux.	4
Tableau 1 : Origine ethnique de la population en Saskatchewan, 2001.	6
Tableau 2 : Répartition de la population entre régions urbaines et rurales, 2001.	7
Tableau 3 : Périodisation de l'économie sociale en Saskatchewan.	12
Figure 2 : Démarchandisation et contribution du tiers secteur dans le champ de la santé et des services sociaux.	36
Figure 3 : Rapport entre le tiers secteur et l'État et modèles de régulation.	37

Introduction

Les mouvements sociaux (mouvement féministe, mouvement écologiste, etc.) des années 1960 et 1970 ont cherché une alternative au modèle de développement axé sur le marché à but lucratif existant dans le monde occidental. Plusieurs de ces mouvements ont donné naissance à des organisations permanentes à la fois indépendantes de l'État et du marché dans sa forme traditionnelle. Même si ces organisations n'ont pas inventé le tiers secteur (au Québec on utilise beaucoup le terme d'économie sociale), elles l'ont marqué durablement. Dans leur lancée, elles ont intégré bien d'autres organisations qui également ne relèvent à la fois ni de l'État, ni du marché traditionnel. Le tiers secteur englobe une multiplicité d'organisations avec autant de missions, des congrégations religieuses aux organisations de défense des droits des animaux, des maisons d'hébergement aux associations d'entomologie. Dans la définition du tiers secteur, ces organisations partagent des caractéristiques communes : une structure formelle, elles sont privées et se gèrent de manière autonome et sont à but non lucratif (Salamon, 1996). La définition de l'économie sociale utilisée au Québec y inclut des organisations ayant une structure démocratique, à but lucratif mais sans que la recherche de profits ne prime sur les intérêts des usagers/membres/employés, comme les coopératives (Kearney *et al.*, 2004). Dans le reste du texte, notre définition du tiers secteur inclut les coopératives.

Le tiers secteur est resté pendant longtemps terra incognita, mais, depuis une bonne décennie, de multiples recherches ont comblé en partie notre inconnnaissance. La recherche empirique de niveau international la plus importante sur le tiers secteur est, sans contredit, le projet Johns Hopkins (Salamon, 1996; Salamon, 1997), une étude comparative touchant 22 pays - dont le Canada était absent jusqu'à tout récemment (Centre canadien de philanthropie, 2004) - et qui révéla l'importance économique du secteur. Outre la dimension économique, plusieurs études ont touché à l'aspect politique (Eyerman, 1991; Tilly, 1978).

Au Québec, les recherches sur le tiers secteur en tant que tel ont débuté en lien avec une réflexion sur un modèle de développement solidaire en réponse à la crise du providentialisme et à l'approche néo-libérale du tout marché (Lévesque, Vaillancourt et Bourque, 1999). Le foisonnement d'initiatives au Québec avec, par exemple, les Centres de la petite enfance (CPE) ou les

Corporations de développement économique communautaire (CDEC) ont suscité un intérêt chez les chercheurs (Vaillancourt *et al.*, 2000; Kearney *et al.*, 2004; Vaillancourt *et al.*, 2004; Vaillancourt et Tremblay, 2001). Depuis 15 ans environ, donc, plusieurs recherches au Québec sur le tiers secteur ou l'économie sociale dans le champ de la santé et des services sociaux ont permis de dégager certaines grandes tendances: institutionnalisation, reconnaissance par l'État, liens forts entre l'État et les OSBL.

Mais cette réalité reste ailleurs au Canada peu connue. On explique cette situation en partie parce qu'au Canada hors Québec ce secteur se conceptualise différemment et reste sous-exploré. Ce texte cherche donc à comprendre la spécificité du modèle québécois en le comparant avec le Canada hors Québec. Pour ce faire, nous prendrons la province de la Saskatchewan, fort différente à plusieurs égards, mais dont la tradition sociale-démocrate la rapproche du Québec, ce qui les différencie de plusieurs autres provinces canadiennes¹.

Notre intérêt porte donc sur les interfaces entre le tiers secteur et l'État dans ces deux provinces. Dans cette optique, nous ouvrirons sur une interrogation d'ordre théorique : quel rôle joue le tiers secteur dans le développement d'une politique sociale post-providentialiste? En d'autres termes, quelle est sa contribution au processus de démarchandisation?

Le texte qui suit se divise en cinq volets. Dans un premier volet, nous nous familiariserons avec réalité sociohistorique de la Saskatchewan. Dans le deuxième, nous aborderons la littérature sur la conceptualisation du tiers secteur en Saskatchewan face à ses équivalents au Québec. Nous nous attarderons ensuite à quelques dimensions qui distinguent nos deux cas : symbolique (identité du tiers secteur : le secteur est-il un mouvement social?), politique (reconnaissance par l'État) et, finalement, institutionnelle (institutionnalisation, rôle des regroupements, fédérations, agences). Quatrièmement, nous illustrerons ces différences en regardant trois champs dans lesquels on retrouve le tiers secteur : les services à domicile, les services de garde à l'enfance et le logement social. Finalement, cet exercice cherchera à situer le tiers secteur québécois, non seulement en comparaison avec la Saskatchewan, mais, en le situant relativement à d'autres régimes providentiels européens et nord-américains.

¹ En plus du Québec et de la Saskatchewan, d'autres provinces comme le Manitoba et la Colombie-Britannique ont également connu au cours des dernières décennies des périodes de gouvernements sociaux-démocrates et ont donc contribué à la tradition sociale-démocrate canadienne.

1 Éléments théoriques

Les interfaces entre le tiers secteur et le secteur public dans les champs de la santé et des services sociaux, sont les limites communes, les points de rencontre entre ces deux secteurs. Nous nous référons à deux angles de ces interfaces, d'abord à l'intensité du lien entre l'État et le tiers secteur, nous utiliserons à ce propos le concept de démarchandisation et à la forme de la relation entre les deux secteurs, nous utilisons dans ce cas une échelle illustrant différentes formes de relation (voir figure 1, p. 9). Grâce à ces deux éléments théoriques, nous posons déjà dans cette section une hypothèse sur ce qui distingue les interfaces en Saskatchewan et au Québec. Nous revisiterons cette hypothèse dans la dernière section de cet article, après avoir observé certaines dimensions de la relation et quelques cas empiriques.

1.1 Contribution du tiers secteur au processus de démarchandisation

D'abord, pour saisir l'intensité de la participation du tiers secteur aux champs de la santé et des services sociaux, nous proposons d'utiliser le concept de démarchandisation (Esping-Andersen, 1990). Ce concept se réfère au processus global d'autonomisation matérielle de la population face au marché à but lucratif grâce à une offre publique de programmes sociaux et d'allocations. L'État-providence assure dans ce processus un rôle de premier plan, mais le tiers secteur peut également y contribuer. La démarchandisation est un concept fondamental pour saisir le degré d'intervention de diverses forces dans le champ de la protection sociale en minimisant la précarité liée à la dépendance au marché. Nous utilisons le terme de solidarisation pour désigner l'apport du tiers secteur au processus de démarchandisation (Vaillancourt, 2003).

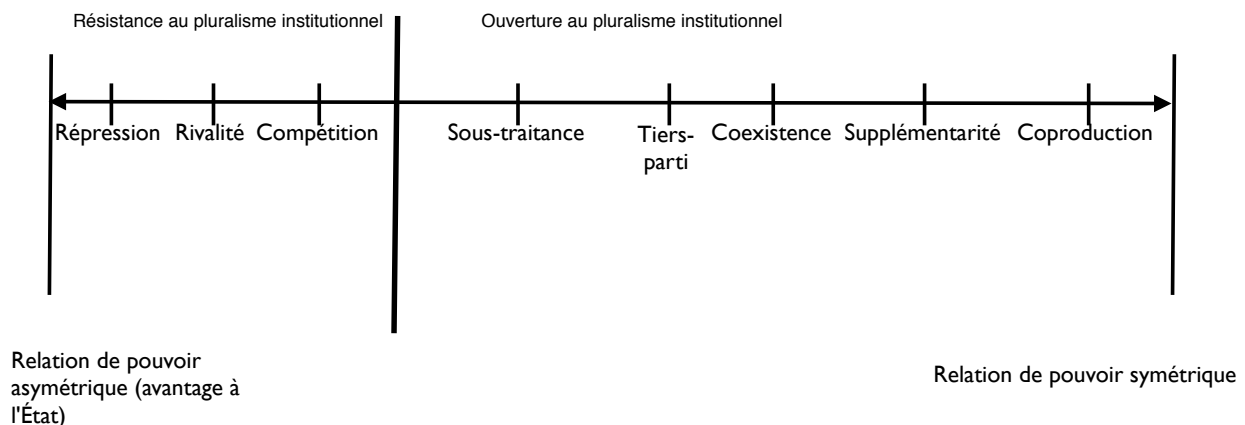
1.2 Forme de la relation tiers secteur – État

La participation au processus de démarchandisation nous indique l'intensité de la relation, mais non la forme de cette relation. L'échelle présentée dans la figure qui suit de Coston (1998) et de Proulx, Bourque et Savard (2005) offre une représentation visuelle graduée de la forme de cette relation, du rapport de pouvoir dans les champs en santé et services sociaux.

L'échelle est divisée en deux, à gauche on retrouve une attitude de résistance au pluralisme institutionnel de la part de l'État, en d'autres mots il restreint l'intervention du tiers secteur, et

éventuellement du marché, et à droite de l'échelle, il ouvre les champs de la santé et des services sociaux à l'action du tiers secteurs. A l'intérieur de la partie de droite, on retrouve une gradation du rapport qui va d'une relation de subordination (sous-traitance) à un rapport partenarial entre le tiers secteur et l'État (coproduction)².

Figure 1, Modèle du rapport entre le tiers secteur et l'État dans les champs de la santé et des services sociaux.



Source : Coston, 1998, revu et modifié par Proulx, Bourque et Savard, 2005.

Ni au Québec, ni en Saskatchewan, l'État n'a de résistance au pluralisme institutionnel (à droite sur la figure 1), c'est-à-dire que le tiers secteur peut jouer un rôle, contrairement aux régimes totalitaires qui peuvent déclarer illégales les initiatives de la société civile, ou encore, par exemple, une démocratie sociale-démocrate où les champs de la santé et des services sociaux sont monopolisés par le secteur public qui bloque les interventions du tiers secteur et du marché³.

2 Nous pouvons définir ici brièvement les autres catégories que l'on retrouve sur l'échelle. De gauche à droite, d'abord, la « répression » (voir la note de bas de page 3), ensuite, la « rivalité », cette forme de relation s'exprime, par exemple, par l'enregistrement obligatoire des organisations du tiers secteur. À droite, la « compétition » relève plutôt de l'ordre économique ou politique entre l'État et les organisations du tiers secteur. La « sous-traitance », quant à elle, se présente lorsque l'État délègue uniquement des tâches aux tiers secteur. Le « tiers-parti » par contre existe lorsque l'État délègue à la fois des tâches et des responsabilités au tiers secteur. La « coexistence » est une forme de relation où l'État est sympathique au tiers secteur sans l'appuyer véritablement. La « complémentarité » se produit lorsque l'État a des liens modérés ou élevés avec le tiers secteur dans un rapport symétrique. Finalement, la « coproduction » est une forme de relation de type partenarial entre les deux acteurs. (Proulx, Bourque et Savard, 2005).

3 Donnons un exemple de « répression » dans un modèle social-démocrate. En Suède, les pouvoirs publics locaux ont fortement résisté à ce qu'un organisme communautaire d'aide aux réfugiés tente d'apporter un soutien moral bénévole à des réfugiés. D'après les autorités une telle intervention relève seulement de professionnels du secteur public et non de bénévoles (Chartrand, 2004).

Selon Proulx, Bourque et Savard (2005), plusieurs initiatives du tiers secteur au Québec sont de type coproduction ou partenarial: comme les CPE, les SSMO (Services spécialisés en main-d'œuvre) et les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD). Le lien entre les deux secteurs en Saskatchewan est beaucoup moins fort, le tiers secteur y est marginalisé et n'a pas de rôle précis (Frankel, 2005). Il se situerait donc beaucoup plus à gauche sur l'échelle sans être toutefois dans la section résistance au pluralisme institutionnel.

1.3 Hypothèse

Ainsi, nous émettons l'hypothèse que le Québec se caractérise par un rapport de « coproduction » alors que la Saskatchewan favoriserait un rapport de sous-traitance. Comment distinguer les deux catégories? La différence centrale serait déterminée par la participation du tiers secteur au processus institutionnel:

dans le type « contractuel » [i.e. sous-traitance], l'État déciderait seul des objectifs à poursuivre (de la politique) et instrumentaliserait en quelque sorte le tiers secteur, alors simple exécutant des objectifs poursuivis par l'État. En revanche, dans le type « collaboration », il y aurait co-construction des objectifs poursuivis par l'État et le tiers secteur, voire même éventuellement une grande influence du tiers secteur dans la définition des objectifs. Il faudrait alors entendre « l'autonomie » au sens où il y aurait reconnaissance du tiers secteur par l'État et de son droit de participer à l'élaboration des objectifs et des politiques, donc reconnaissance de l'acteur à part entière. (Proulx, Bourque et Savard, 2005, p.33).

On peut ajouter à l'hypothèse en affirmant que la participation du tiers secteur au processus de démarchandisation est plus faible en Saskatchewan qu'au Québec.

2 La Saskatchewan : mise en contexte

Le choix de la Saskatchewan comme pôle de notre comparaison interprovinciale a pour objectif une meilleure compréhension du caractère distinct du tiers secteur au Québec. Comme le cas québécois est bien connu, nous présentons ici seulement une mise en contexte de la Saskatchewan : sa population, sa forte ruralité, sa tradition sociale-démocrate dans ses mouvements sociaux et sa vie politique, son économie essentiellement primaire et, finalement, son histoire.

2.1 Portrait de la population

La population de la Saskatchewan est évaluée, en 2005, à 995 280 habitants⁴. La province présente une mosaïque ethnique assez large (voir tableau 1).

Tableau 1, Origine ethnique de la population en Saskatchewan, 2001.

Origine	%
Britannique	35
Allemande*	25
Ukrainienne*	12
Canadienne-française	11
Autochtones	8,9
Métis	4,6

Source : Statistique Canada, 2002.

*On retrouve chez ces populations une partie importante de membres de sectes huttériennes et mennonites.

Malgré cette diversité, on peut assumer que des différences culturelles sont atténuées chez les populations d'origine européenne qui ont adopté massivement l'anglais. En effet, 95 % de la population utilise le plus souvent l'anglais à la maison (Statistique Canada, 2002). Les autochtones et les Métis, qui représentent ensemble près de 14 % de la population, restent marginalisés sur le plan socio-économique.

2.2 Une ruralité plus forte qu'ailleurs au Canada

La Saskatchewan est une société urbanisée en 2005, mais reste marquée davantage que dans d'autres provinces par la ruralité (voir tableau 2).

⁴ Source: Saskatchewan Bureau of Statistics: <http://www.gov.sk.ca/bureau.stats/>

Tableau 2, Répartition de la population entre régions urbaines et rurales, 2001.

	Régions urbaines	Régions rurales
Ontario	85 %	15 %
Québec	80 %	19 %
Manitoba	72 %	28 %
Saskatchewan	64 %	35 %

Source : Statistique Canada, 2002. Une région urbaine est un territoire qui compte 1 000 habitants et plus et possède une densité de 400 habitants et plus au kilomètre carré. Une région rurale est un territoire situé à l'extérieur des régions urbaine.

La concentration de la population dans les régions rurales reste donc encore assez importante en Saskatchewan (35 %) surtout en comparaison avec l'Ontario (15 %) et le Québec (19 %), mais également un peu plus importante qu'une province similaire des prairies, le Manitoba (28 %). Traditionnellement, des exploitations familiales dominaient la vie rurale, mais, depuis quelques décennies, une rationalisation se produit avec l'augmentation des grandes exploitations céréalières de type industriel (Stirling, 2004).

2.3 Une économie exportatrice et dépendante

En choisissant une formule, nous pourrions affirmer que la Saskatchewan est la plus riche des provinces pauvres. En effet, elle bénéficie toujours des transferts de péréquation contrairement aux riches provinces de l'Ontario et l'Alberta, mais elle reçoit le plus petit montant par habitant (83 \$ en 2005-2006)⁵ de toutes les provinces bénéficiaires.

Industriels et financiers de l'Est (les barons des chemins de fer, les banquiers, etc.) ont développé l'Ouest au début du 20e siècle en créant dans les prairies une économie de dépendance, une forme de « colonie intérieure » (voir Innis, 1956). Les prairies exploitent des matières premières (ex. céréales, minerais) qui sont destinées à l'exportation. En contrepartie, le secteur secondaire est faible, ce qui force une importation massive de produits manufacturés. De nos jours, les exportations principales sont les hydrocarbures et les produits miniers, devant les produits céréalières (Statistique Canada, 2003). L'exportation de matières premières reste très sensible aux

⁵ <http://www.fin.gc.ca/FEDPROV/eqpf.html>

variations des cours mondiaux et sa production céréalière, aux variations climatiques. Cette dépendance existe principalement à l'égard d'autres régions du continent, ses exportations représentent 64 % de son PIB (Statistique Canada, 2003). De ce chiffre, 41 % est vendu aux autres provinces et 35 %, aux États-Unis (Statistique Canada, 2003).

Les coopératives ont joué un rôle majeur dans le développement socioéconomique de la Saskatchewan. C'est dans le secteur agricole que le mouvement coopératif a eu le plus d'impact comme nous le verrons ci-dessous, mais ce mouvement est également actif dans le champ des ressources, du développement et des services communautaires, des loisirs, de l'éducation et des services de garde à l'enfance ainsi que dans le champ de la vente et des finances (Hammond-Ketilson, 1998). En 1996, 1560 coopératives en Saskatchewan ont généré un chiffre d'affaires de 6,9 milliards de dollars en employant quelque 14 400 personnes (Hammond-Ketilson, 1998).

2.4 Aperçu historique : précarité et mouvement agricole

La Saskatchewan se caractérise sur le plan sociopolitique par sa situation géopolitique d'arrière-pays (*frontier community*) face à l'Est du pays, l'importance de son secteur agricole et ses racines populistes et socialisantes (DeSantis et Thériault, 2003).

Son histoire est celle du développement d'une économie agraire marquée par des périodes d'abondance et de disette, souvent liées au climat, mais également celle d'une lutte qui se cristallise dans des mouvements économique (mouvement agricole) et politique (CCF, NPD) (Lipset, 1950), contre cette précarité et cette dépendance économique. L'économie de la province a toujours été contrôlée par les représentants du grand capital de l'Ontario et du Québec, se rappelle Lipset : "the obvious power of the absentee eastern grain brokers, bankers, and railroad companies over the lives of western farmers" (Lipset, p.30). Comme le seul mode de transport viable des produits céréaliers est le transport ferroviaire, la dépendance vient directement du monopole du Canadian Pacific Railroad combiné à l'action des marchands céréaliers (Conway, 2004). La Saskatchewan vit une situation de double dépendance, à la fois au niveau de l'offre (ressources naturelles à exporter), et de la demande (les prairies sont des marchés captifs pour les biens industriels manufacturés dans l'Est ou le Sud) (*Ibid.*).

La lutte contre cette situation désavantagée prend d'abord la forme d'un mouvement social, un mouvement agricole mis sur pieds pour faire contrepoids aux intérêts financiers et industriels "étrangers". Une grande réussite pour cette résistance est la création du Saskatchewan Wheat Pool, crée en 1924 qui retira le commerce des produits céréaliers aux secteur privé pour le mettre dans les mains de coopératives dont les producteurs agricoles étaient les membres (Conway, 2004). Le mouvement coopératif et agricole a pris également une forme politique avec l'émergence de la mouvance sociale-démocrate dynamisée par la création dans les années 1930 de la Co-operative Commonwealth Federation (CCF) devenue le Nouveau Parti Démocratique (NPD) à la fin des années 1950. Ce parti est d'ailleurs encore au pouvoir en 2005, et combiné avec le CCF, il a dirigé le gouvernement de la Saskatchewan pendant 44 des derniers 60 ans.

D'après Conway (2004), l'État-providence en Saskatchewan a été historiquement un outil développé par le mouvement agricole pour faire des gains économiques (abolition des tarifs au début du 20e siècle) et réduire cette dépendance⁶. Cette collectivisation de ressources agricoles est d'ailleurs une forme de démarchandisation.

Par ailleurs, on retrouve des influences religieuses dans le CCF, notamment le « social gospel » protestant (Baum, 1980). Ainsi, Tommy C. Douglas⁷ était un ministre baptiste. Ce dernier, premier ministre de la Saskatchewan entre 1944 et 1961, a joué un rôle de pionnier au Canada, dans le domaine des politiques sociales, avec, entre autres, l'introduction de l'assurance-hospitalisation⁸ et de l'assurance automobile dans la période de l'après-guerre (Vaillancourt, 1988). Le gouvernement NPD de la Saskatchewan a également aussi introduit le *Medicare* au début des années 1960.

6 Dans cette optique ce mouvement social-démocrate se base fortement sur une base agricole à distinguer du modèle social-démocrate d'origine ouvrière que l'on retrouve traditionnellement par exemple dans les pays scandinaves.

7 Premier ministre CCF en Saskatchewan de 1944 à 1961, et leader du NPD au niveau fédéral de 1961 à 1971 et considéré comme le père du régime d'assurance-maladie au Canada. En 2004, les téléspectateurs de la CBC l'ont désigné comme le plus grand des Canadiens (*greatest Canadian*), ce qui démontre l'impact qu'a eu cet homme sur la population canadienne.

8 L'assurance-hospitalisation représente un fragment important dans un système d'assurance-maladie. Lorsque le gouvernement fédéral, en 1947, a introduit son programme à frais partagés d'assurance-hospitalisation, cela a voulu dire que les coûts des programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation, en Saskatchewan et ailleurs, pouvaient dorénavant être partagés à 50 % par le fédéral et les provinces concernés. Mais, avant 1957, la Saskatchewan, en tant que province pionnière, devait assumer seule les coûts de son programme d'assurance-hospitalisation (Vaillancourt, 1988).

Cet esprit avant-gardiste n'a pas perduré. Au cours des dernières années, les initiatives viendront toutefois davantage du gouvernement fédéral (exemple : Prestation nationale pour enfants en 1998) et d'autres gouvernements provinciaux dont celui du Québec. La Saskatchewan est donc souvent dépendante du financement fédéral dans les champs de la santé et des services sociaux (ex. transferts de péréquation) (DeSantis et Thériault, 2003). Elle n'en demeure pas moins la province qui connaîtrait l'augmentation la plus constante de dépenses dans le champ des services sociaux par habitant dans les années 1990 (Meinhard et Foster, 2002).

2.5 Le tiers secteur

Dans une économie traditionnellement fragile et dépendante avec une population dispersée sur le territoire, le rôle du mouvement coopératif, et plus largement du tiers secteur, a été bénéfique (Lipset, 1950). La thèse de Weisbrod (1977) va dans ce sens: les organisations du tiers secteur, qui ne cherchent pas la maximisation du profit, peuvent suppléer à un marché déficient. Ce rôle du tiers secteur explique peut-être que l'on trouve en Saskatchewan la plus grande proportion d'OSBL per capita de toutes les provinces canadiennes: 800 organisations en moyenne pour 100 000 habitants, alors que le Québec en compte 617 (Centre canadien de philanthropie, 2004).

Nous distinguons au sein du tiers secteur, d'un côté, les composantes de l'ancienne économie sociale, nous pensons ici aux grandes coopératives agricoles et financières et aux mutuelles d'assurance, et de l'autre côté, les nouvelles composantes comme les petites coopératives de travail et de consommation, et les organisations communautaires qui ont fait leur apparition lors des trois dernières décennies (Vaillancourt *et al.*, 2000). La Saskatchewan offre davantage d'éléments de la première que de la seconde.

Le mouvement coopératif a donc établi les fondations du tiers secteur en Saskatchewan et en représente toujours une partie importante. C'est particulièrement le cas avec le développement des grandes coopératives agricoles et les *Credit Unions*. Par exemple, le Saskatchewan Wheat Pool est aujourd'hui la plus grande coopérative au Canada et la plus grande entreprise d'origine locale en Saskatchewan. La coopérative a diversifié ses activités vers les segments de l'approvisionnement de la ferme, la transformation agro-alimentaire ainsi que la mise en marché du bétail et le domaine de l'édition (Hammond-Ketilson, 1998).

Le développement des services sociaux publics est limité, comme dans plusieurs provinces canadiennes d'ailleurs, mais c'est davantage le cas en Saskatchewan en raison d'une configuration géographique caractérisée par sa ruralité et l'éparpillement de sa population (DeSantis et Thériault, 2003). Il y a des coopératives de la nouvelle économie sociale dans le champ de la santé – les trois principales et dernières coopératives d'usagers, les *community clinics* de Regina, Saskatoon et Prince Albert (Hammond-Ketilson, 1998) – mais aussi dans les champs du logement social et les services de garde à l'enfance.

Le mouvement coopératif occupe une place centrale dans la définition du tiers secteur en Saskatchewan. Ainsi, le terme le plus utilisé dans un corpus de textes saskatchewanais provenant du gouvernement, d'OSBL et de chercheurs touchant au tiers secteur est de loin celui de « coopérative » (600 occurrences), « nonprofit sector/organisation » (16), « nongovernmental sector/organisation » et « voluntary sector » (11) (DeSantis et Thériault, 2003). Le terme de « community-based organisation » est également utilisé en Saskatchewan (Thériault, 2002a). Comme on le voit, c'est le terme « coopérative » qui est le plus utilisé. Toutefois, les coopératives ne représentent quantitativement qu'une partie du tiers secteur, de plus, nous pouvons nous demander si la mission sociale, chère au tiers secteur, reste toujours au coeur de l'intervention des coopératives⁹ (Fairbairn, 2002).

Le terme d'économie sociale est relativement récent et ressort peu dans la littérature en Saskatchewan. « Social economy » et « économie sociale » sont en partie des faux amis¹⁰. Dans la littérature en Saskatchewan, le terme est parfois utilisé à la fin des années 1980 pour décrire le travail invisible, non rémunéré sur les fermes, l'apport des enfants et des femmes au travail des exploitations agricoles (DeSantis et Thériault, 2003). Son autre utilisation est tirée directement des travaux québécois sur l'économie sociale (par exemple, Pitsula, 2005). Une exception, Fairbairn (1997) qui utilise le terme pour décrire le rôle de l'économie sociale et des cliniques communautaires dans l'élaboration du système de santé provincial.

9 Par exemple, en 1994, le Saskatchewan Wheat Pool a décidé de convertir son capital de parts de membres coopératifs en actions à transiger à la bourse de Toronto. C'est une décision lourde de conséquences, même si les intérêts des membres peuvent primer sur la rentabilité économique (Fairbairn, 2002).

10 C'est-à-dire qu'ils présentent une ressemblance de forme, mais n'ont pas le même sens dans les deux langues.

Le tiers secteur en Saskatchewan connaît depuis un siècle des périodes de croissance et de replis. Dans le tableau qui suit, on observe que l'évolution du tiers secteur suit de près les phases d'expansion de l'État et de réductions budgétaires, illustrant bien la dépendance du tiers secteur vis-à-vis le financement public. Ainsi, la création de l'État-providence et le développement des programmes sociaux dans la période de l'après-guerre voient le début des subventions aux organisations du tiers secteur qui sont, dans le domaine sociosanitaire entre autres, mieux outillées pour répondre aux besoins des populations. On voit par exemple apparaître les *community clinics* dans les années 1960. Une véritable phase d'expansion s'amorce pendant les décennies 1970 alors que le gouvernement perçoit plutôt favorablement une intervention communautaire complémentaire aux services publics. On assiste avec les années 1980 à la crise économique. Le Parti Conservateur impose une austérité budgétaire touchant durement les subventions au tiers secteur. Depuis les années 1990, touché par la crise du modèle providentialiste, l'État cherche à définir un nouveau rapport avec le tiers secteur. La situation actuelle en est une de redéfinition des paramètres pour les deux secteurs (Pitsula, 2005).

Tableau 3, Périodisation de l'économie sociale en Saskatchewan

Période	Économie sociale
1944-1971	Développement de l'État-providence : croissance des programmes sociaux et des subventions aux OSBL.
1972-1981	Croissance importante des OSBL, groupes communautaires et identitaires.
1982-1991	Crise de l'économie sociale, période d'austérité.
1992-2004	Crise économique, confusion et redéfinition du rôle des OSBL et de leur rapport avec l'État.

Source : DeSantis et Thériault, 2003.

L'absence d'études complètes sur le secteur nous laisse en grande partie encore dans l'ignorance de ses forces et ses limites. Lors d'une table ronde sur le secteur à but non lucratif¹¹, des intervenants du tiers secteur et du gouvernement provincial ont souligné plusieurs limites, les quatre plus importantes étant les suivantes : l'aspect fragmenté, atomisé du secteur, sa faible institutionnalisation, son sous-financement et son absence de reconnaissance de la part du gouvernement et du public (Frankel, 2005). Un faible niveau d'institutionnalisation se fait sentir dans la relation tenue entre le gouvernement et le tiers secteur, l'absence de collaboration et de stratégie concertée entre les agences provinciales subventionnaires. Un participant souligne : « community-based organization applying to a number of different departments ... amount of wasted time and effort » (Frankel, 2005, p.17). De plus, le tiers secteur est perçu comme atomisé : il y a peu de collaborations entre les organisations du tiers secteur elles-mêmes et les petites organisations ne reçoivent pas d'appui de la part des plus grandes. On observe cette fragmentation, entre autres, entre le tiers secteur «blanc» et le réseau communautaire autochtone. Ainsi, les autochtones habitant les réserves (51 %)¹² ont développé leur propre réseau communautaire alimenté par le mouvement autonomiste qui remonte aux années 1970. Nous trouvons donc un regroupement de coopératives autochtones du Nord de la Saskatchewan initié par le gouvernement provincial du CCF dans les années 1940 et 1950 (Hammond-Ketilson, 2004). Toutefois, les autochtones « hors réserve » (49 %), souvent dans les villes importantes comme Regina et Saskatoon, eux, sont desservis par le tiers secteur « blanc », c'est-à-dire que ces organisations servent à la fois des clientèles blanche et autochtone.

Une autre limite soulignée par la table ronde est l'absence de regroupements. Un intervenant du tiers secteur souligne à ce propos : « as a sector we don't have an organization that represents everyone so we're a bit disjointed » (Frankel, 2005, p.20), en ajoutant que les collaborations s'établissent rarement sur une base permanente mais surtout de manière ponctuelle, selon les projets. Cette affirmation suggère une absence de regroupements provinciaux sectoriels dans le

11 Nous reprenons les propos de 25 participants (six du gouvernement et 19 du tiers secteur) d'une table ronde qui portait sur les résultats saskatchewanais de l'Enquête nationale sur les organismes à but non lucratif et bénévoles (Centre canadien de philanthropie, 2004), à Regina, le 4 novembre 2004.

12 Statistique Canada, 2002.

tiers secteur saskatchewanais¹³. En outre, le sous-financement gouvernemental ne permet pas la viabilité des organisations. Ces subventions sont en effet accordées pour la réalisation de projets plutôt que pour l'organisation comme telle et sa mission (*core funding*). Finalement, la table ronde souligne le manque de reconnaissance de la part des politiciens et de l'opinion publique pour le bénévolat et les organisations du tiers secteur.

2.6 Bénévolat

C'est peut-être en raison de sa forte tradition coopérative que la Saskatchewan montre les signes d'un tiers secteur politiquement faible, mais qui reste malgré cela bien vivant sur le terrain social. L'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation affirme que la Saskatchewan aurait le taux de bénévolat le plus élevé au pays (47 %), alors que la moyenne nationale est de 31 % (Statistique Canada, 2001). De plus, la région des prairies (ici, la Saskatchewan et le Manitoba) possède 10 % des bénévoles et près de 13 % des heures de bénévolat au pays alors que la région ne représente que 6,5 % de la population canadienne (Imagine Canada, 2005). Notons par ailleurs que le bénévolat y est plus fort en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le champ religieux attire particulièrement les bénévoles (Statistique Canada, 2001). Dans les prairies (Saskatchewan et Manitoba) 19 % des organisations à but non lucratif sont actives dans le champ de la religion et 21 % dans le secteur sport et récréation (Imagine Canada, 2005). De plus, comme les habitants d'origine anglo-saxonne, scandinave et allemande sont fort représentés dans la province, c'est la tradition caritative protestante qui domine. Cette tradition favorise une approche philanthropique, un bénévolat de bienfaisance à caractère moralisant, comme avec le Victorian Order of Nurses (Thériault et Lawson, 1999), une organisation active dans le système des soins, plutôt qu'un bénévolat social plus revendicateur comme on en voit au Québec.

La Saskatchewan est la deuxième province pour la moyenne des dons de bienfaisance et la première province pour le nombre d'organismes de bienfaisance enregistrés per capita au pays, particulièrement dans le domaine des loisirs (Statistique Canada, 2001). Toutefois, un mouvement

¹³ Malgré ce constat, nous retrouvons dans certains sous-champs des tentatives de regroupement, c'est le cas, par exemple, en ce qui concerne la prévention et l'intervention en violence familiale (Thériault et Gill, 2004).

d'émigration dans la province et un phénomène d'urbanisation affectent négativement le taux de bénévolat (Lexier, 2002).

2.7 Rapport entre le tiers secteur et l'État

Les auteurs O'Sullivan et Sorensen (1988) ont affirmé que les gouvernements successifs en Saskatchewan, particulièrement les gouvernements NPD, ont adopté une attitude antiétatique favorisant le tiers secteur. Ils donnent pour preuve l'augmentation du financement public dans la province d'organisations sans but lucratif dans les années 1970 et les années 1980. Nous ne partageons pas cette lecture qui nous paraît datée.

Il est vrai que des liens étroits unissent l'État-providence saskatchewanais et le tiers secteur. L'État a de fortes racines communautaires, car la lignée est directe entre les mouvements agricoles et coopératifs, le CCF, ensuite le NPD et leur contribution à l'orientation sociale-démocrate de la province (Beaudry-Mellor, 2004; DeSantis et Thériault, 2003).

Toutefois, plusieurs éléments historiques et factuels semblent infirmer la lecture de O'Sullivan et Sorensen (1988) sur la supposée attitude antiétatique du NPD. Au contraire, le NPD et ses alliés, dont les syndicats du secteur public, partagent une culture sociale-étatiste qui manifeste à l'en-droit du tiers secteur un certain paternalisme, voire une attitude de méfiance. D'ailleurs, nous retrouvons une réaction semblable dans le modèle social-démocrate scandinave (Chartrand, 2004). Finalement, le sous-financement du tiers secteur en Saskatchewan, depuis les années 1990, va dans le sens d'un tiers secteur négligé par l'État (DeSantis et Thériault, 2003).

Comme on le voit, le manque d'unité du tiers secteur saskatchewanais réduit considérablement sa capacité politique. À l'inverse, cette fragmentation rend plus aisée son instrumentalisation par l'État. Ce qui laisse une place exiguë au tiers secteur qui se cantonne au rôle de producteur de services (ou en anglais sa « *capacity to serve* »¹⁴). On retrouve également une conception répandue au sein de l'administration publique à l'effet que l'État est, en fin de compte, le seul responsable (*accountable*) de la façon dont les fonds publics sont gérés par les organisations subventionnées. Une conception qui amène les acteurs du secteur public à mettre scrupuleusement ces organisations en observation et à établir avec elles des relations tutélaires.

¹⁴ Il s'agit là d'une expression utilisée dans la littérature anglophone sur le tiers secteur (cf. Centre canadien de philanthropie, 2003).

On l'a vu, le NPD et son ancêtre le CCF ont des origines rurales fortes, mais, depuis les années 1970, il semble que ce lien se soit distendu (DeSantis et Thériault, 2003). Le NPD est devenu de plus en plus un parti des grandes villes de la province (Regina, Saskatoon, Prince Albert), un parti allié des syndicats de fonctionnaires, alors que les campagnes votent davantage pour le parti de droite (le Saskatchewan Party)¹⁵.

L'ignorance et le scepticisme du NPD de Saskatchewan à l'égard du tiers secteur sont aujourd'hui surprenants en regard des liens historiques qui unissent les deux secteurs. Le rôle du mouvement coopératif saskatchewanais dans le domaine de la santé avec les *community clinics* en est la plus belle expression, comme l'a observé Thériault :

les organisations de l'économie sociale ont joué un rôle central dans la création du système de santé au pays (...) L'implication du tiers secteur a donc précédé celle de l'État dans le champ des soins et services à domicile en Saskatchewan. De plus, le tiers secteur a fourni au secteur public de l'expertise ainsi que plusieurs travailleurs et administrateurs dans le domaine. (Thériault, 1999, p. 5; O'Sullivan et Sorensen, 1988).

3 Dimensions symbolique, politique et institutionnelle

Après cette mise en contexte du tiers secteur saskatchewanais, il nous apparaît important de revenir à certains éléments de la première partie de ce texte, c'est-à-dire l'intégration du tiers secteur au processus de démarchandisation. Cette intégration réfère, en fait, à un véritable processus d'institutionnalisation où les organisations du tiers secteur participent avec l'État à la mise en place de politiques et à la prestation de services en santé et services sociaux. Toutefois, pour que ce processus se réalise, deux éléments sont nécessaires. D'abord, le tiers secteur doit se percevoir comme acteur, posséder une identité bien définie ce qui relève de la dimension symbolique. Ensuite, l'État doit percevoir ce tiers secteur comme un acteur politique, un partenaire possible: c'est la dimension politique. Nous comparerons donc ces trois dimensions symbolique, politique et institutionnelle en Saskatchewan et au Québec.

¹⁵ <http://www.elections.sk.ca/results.php>

3.1 Dimension symbolique

La dimension symbolique dans l'étude du tiers secteur dans son rapport à l'État nous apparaît importante tant pour la Saskatchewan que pour le Québec.

Ce qui semble de prime abord distinguer ces deux provinces, c'est la conscience de soi du secteur. D'un côté, un secteur fragmenté, sans identité réelle et de l'autre un secteur articulé autour d'un mouvement social. Quelle cohérence a le tiers secteur en Saskatchewan? Les organisations saskatchewanaises se perçoivent comme des acteurs mineurs (*cf.* Frankel, 2005). C'est le cas, entre autres, dans le champ des services aux personnes. Thériault a lui aussi noté cette "difficulté qu'ont les organismes d'économie sociale à se penser eux-mêmes comme acteurs indépendants de l'État dans la livraison des services aux personnes." (Thériault, 2001, p.166).

On peut à cet égard reprendre la formule de Fairbairn et Chouinard en parlant de l'économie sociale au Canada hors Québec : « Elle demeure, jusqu'à maintenant, principalement une abstraction plutôt qu'un secteur, une politique ou une communauté, partageant une véritable vision cohérente d'elle-même. » (Fairbairn et Chouinard, 2002, p. 52; voir aussi Frankel, 2005). On pourrait dire que la dimension locale et pratique (Ninacs et Toye, 2002) prime sur l'approche politique et globale dans le tiers secteur en Amérique du Nord, exception faite du Québec.

Cette vision cohérente se dégagerait d'un secteur qui se perçoit comme participant d'un mouvement social, une voix sociale et non une multiplicité d'organisations dont la mission n'est que de servir (*cf.* Centre canadien de philanthropie, 2003). Nous le voyons dans la littérature, peu de termes réfèrent au secteur comme mouvement social, si ce n'est le mouvement coopératif qui est davantage une force économique (DeSantis et Thériault, 2003).

L'établissement d'un tiers secteur fort au Québec avec sa tradition militante et fédérée (nous retrouvons des organisations parapluie fortes comme le Chantier de l'économie sociale, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome et le Conseil de la coopération du Québec) contraste avec un tiers secteur saskatchewanais atomisé. Les regroupements du tiers secteur au Québec peuvent ainsi s'imposer parce qu'ils sont reconnus socialement. De plus, les structures nationales, fédérées, de regroupements, permettent aux composantes du tiers secteur de rendre cohérente une vision commune et de sortir de la logique de survie. C'est-à-dire d'allouer des ressources, de mobiliser leurs membres pour développer une 'politique', en d'autres termes, de

se constituer en force politique. C'est par ce processus d'agrégation, de bouillonnement démocratique, qu'émerge une identité collective désignée par les labels de "secteur communautaire", de mouvement coopératif ou d'économie sociale. C'est également grâce à ce processus que les acteurs du tiers secteur ont obtenu au Québec une reconnaissance officielle de la part de l'État comme partenaire dans les champs de la santé et des services sociaux. Il est important, dans la comparaison avec la Saskatchewan, de souligner le lien entre mobilisation politique et reconnaissance par l'État.

Ainsi, trois labels s'imposent au Québec : économie sociale, secteur communautaire autonome (Kearney *et al.*, 2004) et mouvement coopératif. Ces labels génèrent une mobilisation, une prise de position de la part des acteurs du tiers secteur relative à l'adhésion ou le rejet de l'un ou l'autre des termes (Favreau, 2005). D'un côté, le mouvement communautaire rejette en partie l'aspect entrepreneurial de l'économie sociale, et, de l'autre, l'économie sociale exclut les organisations qui offrent gratuitement les biens et les services qu'elles produisent (Vaillancourt, 2004 *et al.*; Kearney *et al.*, 2004). Toutefois, malgré une certaine fragmentation du secteur, ces divergences surgissent souvent pour imposer un label unificateur au dépend d'un autre. En effet, ici s'opère une prise de conscience qui va au-delà de la division, c'est une dynamique où les acteurs se reconnaissent participant à un même espace, à un même secteur et non en soi comme catégories incommensurables, chacun « faisant son affaire de son côté ». Au-delà des divergences, ces organisations se sentent appartenir à un espace commun qui les distingue de l'État et des entreprises capitalistes. Finalement, un élément contribue à la création de regroupements/fédérations dans l'espace québécois: le mouvement nationaliste qui n'a pas d'équivalent ailleurs au Canada, du moins de cette envergure.

En somme, le tiers secteur au Québec connaît donc, malgré une certaine fragmentation, un élan unificateur vers une approche solidarisante qu'on ne retrouve pas en Saskatchewan. Dans cette province, les acteurs mettent davantage l'accent sur la pluralité du secteur, ses éléments internes (chaque organisation et les bénévoles), sur le don et la dimension morale de l'aide (DeSantis et Thériault, 2003).

3.2 Dimension politique

L'établissement d'une institutionnalisation passe, comme on le voit, par la formation, dans les organisations du tiers secteur, d'une identité commune. Mais pour atteindre un certain degré d'institutionnalisation, il faut passer par la reconnaissance de l'État du secteur comme acteur politique.

Cette reconnaissance, en Saskatchewan, passe par la représentation qu'a l'État de ce secteur et, souvent, il s'y réfère en parlant de la communauté. Dans le "plan d'avenir" du gouvernement du Parti conservateur de la Saskatchewan datant de 1990, qui portait, entre autres sur les communautés, on met l'accent sur le travail des bénévoles dans la création de "collectivités saines et viables" (DeSantis et Thériault, 2003) et leur rôle dans le champ des programmes sociaux: "communities must actively promote voluntarism to support expanded home care programs, health care promotion and other health programs" (Consensus Saskatchewan, 1990, p. 56).

Dans cette dernière citation les références aux *communities* et au bénévolat renvoient donc au tiers secteur dans son ensemble. Mais, ce dernier reste caché. Il n'est pas nommé en tant que tel et aucune suggestion n'est faite pour le renforcer (DeSantis et Thériault, 2003). Il s'agit d'une représentation du tiers secteur qui prend la forme très générale d'une société civile qui reçoit et offre à la fois des contributions bénévoles individuelles. De plus, l'absence de références au secteur met dans l'ombre d'abord les organisations du tiers secteur en tant que tout, et, ensuite, le secteur en tant qu'acteur politique, son rapport structurel et politique à l'État, en somme, la reconnaissance d'un rapport entre un secteur public et un tiers secteur. Cette référence aux communautés, à la philanthropie, et à l'importance du bénévolat ressortent également de l'Enquête nationale sur les organismes à but non lucratif et bénévoles (Centre canadien de philanthropie, 2004).

Cette représentation du tiers secteur contraste avec la reconnaissance du secteur communautaire québécois. Le secteur communautaire est, en effet au Québec, bien plus porteur d'une vision politique que la « communauté ». Néanmoins, la *Voluntary Sector Initiative*¹⁶ du gouvernement NPD Saskatchewanais va un peu plus loin dans sa représentation du secteur. Ce document fait

16 Cette initiative est, en quelque sorte, la réponse du gouvernement saskatchewanais au programme fédéral d'initiative sur le secteur bénévole et communautaire (voir le rapport sur l'apport du secteur volontaire (Calvert, 2002)). Le budget de ce programme est de 175 000 \$ en 2005 (http://www.cyr.gov.sk.ca/voluntary_sector_initiative.html).

d'abord une distinction entre quatre secteurs : public, privé, coopératif et volontaire (Calvert, 2002; Ministry of Culture, 2003). Ici, le gouvernement appuie en principe des collaborations avec le tiers secteur, reconnaît sa contribution au niveau local, mais affirme clairement sa prééminence dans le champ des services sociaux : « the voluntary sector cannot replace the formation of public policy and direction achieved within government » (Calvert, 2002, p.3). Malgré la reconnaissance des *nonprofit organizations* par le gouvernement néo-démocrate, on ne leur reconnaît pas, selon le credo social-démocrate traditionnel, de rôle structurel, dans le processus décisionnel politique. Donc, les organisations du tiers secteur ne sont pas partenaires dans l'élaboration et la mise en place de politiques sociales. Notons également dans ce document que le gouvernement évite la question de la légitimité d'une partie des organisations, souvent qualifiées péjorativement de *lobbies* (Thériault, 2003).

D'après ce document gouvernemental (Calvert, 2002), une longue liste de principes devra guider les relations entre l'État et le secteur volontaire. Certains de ces principes semblent toutefois idéalisés en regard des tensions existantes entre les deux secteurs : « active involvement, autonomy, democracy, respecting diversity, equality, equity, excellence, commitment to community, inclusion, innovation, respectfulness, collective responsibility across all sectors of society, and social justice toward full participation. » (Calvert, 2002, p. 10). De plus, les principes guidant la relation entre les deux secteurs sont, d'après le document gouvernemental:

accountability and transparency, advocacy, the primacy of community, the importance of consensus, cooperation and collaboration for issues of mutual concern as well as respect for respective constraints, independence, interdependence, open communication, and finally, shared leadership. (Calvert, 2002, p. 11).

On retient l'aspect très général de cette déclaration qui ne s'attarde à préciser ni les organisations impliquées, ni le contour des interactions qu'elles tissent avec l'État. En outre, on souligne la primauté de la *community*, cette nébuleuse apolitique.

Le gouvernement ne voit pas le secteur comme mouvement social avec un poids politique significatif et avec lequel il doit tableter dans son positionnement stratégique. Il voit d'abord des bénévoles, des citoyens altruistes et vertueux qui contribuent au bien collectif, mais sans poids politique réel. Ainsi, les initiatives de partenariat avec le "secteur volontaire" se font au cas par cas, de manière fragmentée (Ministry of Culture Youth and Recreation, 2003). Cette non-reconnais-

sance ou reconnaissance comme acteur mineur affaiblit le tiers secteur et facilite son instrumentalisation par l'État.

Cette perception contraste avec celle du Québec où la reconnaissance politique passe par l'officialisation de labels désignant trois parties du tiers secteur : 1) L'économie sociale composée d'organisations à but non lucratif et de certaines coopératives, et, regroupées par le Chantier de l'économie sociale, 2) le mouvement coopératif composé de la majorité des coopératives avec la structure du Conseil de la coopération du Québec, et 3) le secteur de l'action communautaire autonome composés d'organisations communautaires sous le chapeau le Comité aviseur de l'action communautaire autonome (Comavis) (Kearney *et al.*, 2004).

Par ailleurs, ajoutons, pour terminer sur la dimension politique, un mot sur l'acteur syndical en Saskatchewan. Les syndicats se perçoivent comme une force séparée du reste du tiers secteur et partagent la vision méfiante de l'État à son égard. On trouve cette coupure dans les modèles sociaux-démocrates traditionnels où les mouvements ouvriers sont sceptiques à l'endroit du tiers secteur. Son action est perçue comme de la charité privée minant l'État-providence, ou pire, comme une forme de remarkandisation (Leduc Browne et Welch, 2001). Au Québec, cette attitude est aussi celle de certains syndicats, mais une alliance significative existe entre des composantes de certains syndicats comme la CSN et la FTQ et des branches du tiers secteur (ex. groupes de femmes, groupes pour le logement social) au sein du Chantier de l'économie sociale. Cet appui syndical donne une plus grande force politique au tiers secteur dans son rapport à l'État (Kearney *et al.*, 2004).

3.3 Dimension institutionnelle

Le double processus de la création d'une identité, d'une certaine unicité comme mouvement social et la reconnaissance de l'État permettent au tiers secteur de jouer un rôle dans un processus d'institutionnalisation qui façonne durablement la relation. Nous voyons l'institutionnalisation comme un processus de formalisation de la relation entre État et tiers secteur (par exemple, sous la forme législative ou politique), la constitution d'une stratégie unifiée de la part des acteurs publics (par exemple, la structuration de l'offre de financement public), et une démarche organisationnelle chez des acteurs du tiers secteur (par exemple la création de regroupements).

On retrouve au Québec plusieurs éléments qui institutionnalisent ce rapport entre le tiers secteur et l'État. Dans le domaine des services de proximité, on retrouve des structures bien établies telles que plusieurs entreprises d'aide à domicile, les CPE, les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et Centres locaux de développement (CLD). Le Chantier de l'économie sociale constitue une structure de représentation et de développement des entreprises d'économie sociale face à l'État. Il en est de même pour le Conseil de la coopération du Québec. De son côté, le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) offre une structure gouvernementale permanente pour la coordination et l'application de la politique gouvernementale concernant les organisations communautaires. Cette structure de soutien facilite l'orientation des organisations communautaires vers les sources de financement des différents ministères. Ceci représente un avantage pour le tiers secteur au Québec en comparaison avec la situation en Saskatchewan, où rien de tel n'existe et où les organisations sont éparpillées dans leur recherche de financement (Frankel, 2005). Finalement, on retrouve un regroupement du tiers secteur, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome qui regroupe 4000 organisations et conseille le SACA dans mise en place de la politique d'action communautaire. En somme, tout ceci contribue de manière notable à rendre la politique de l'action communautaire au Québec plus cohérente, plus structurée en comparaison avec la Saskatchewan.

La concentration importante d'OSBL au Québec (29 % des organisations au pays (Centre canadien de philanthropie, 2004) illustre le rôle important que jouent les regroupements multiples au Québec (regroupements d'organisations de femmes, de défense des droits des handicapés, etc.). Il semblerait que ce type de structures fédératives, division en branches locales, régionales et un centre provincial/national est plus courant dans entités politiques nationales comme la Suède que dans des régions comme le Québec.

L'État québécois reconnaît « une pluralité d'acteurs », dont le tiers secteur : « l'État est défini comme un partenaire qui est ainsi invité à valoriser la société civile et la démocratie sociale », notent Lévesque, Vaillancourt et Bourque (1999, p.6). Le tiers secteur québécois, dans le champ des services de proximité et de façon globale, est passé d'une époque d'expérimentation, dans les années 1970, à une ère d'institutionnalisation dans les années 1990 (Lévesque et Vaillancourt, 1998).

En comparaison, la Saskatchewan offre très peu d'éléments d'institutionnalisation. On retrouve très peu de liens structurels entre l'État et le tiers secteur dans la prestation de services. De plus, on note l'absence de regroupements, sauf en ce qui concerne le mouvement des femmes, le mouvement de défense des droits des personnes handicapées et le mouvement *Independent Living*. Même la frange la plus forte du tiers secteur, le mouvement coopératif, n'a pas de fédération provinciale. En somme, la situation actuelle en Saskatchewan serait semblable à la situation qui prévalait, au Québec dans ce secteur dans les années 1970, et en serait toujours au stade de l'expérimentation, alors qu'actuellement l'institutionnalisation représente une des caractéristiques du tiers secteur québécois (Vaillancourt *et al.*, 2000).

Un autre facteur ajoute à l'institutionnalisation au Québec: c'est le fait que l'on commence à considérer le tiers secteur comme participant au mode de développement de la province à la lumière de la "crise de l'État-providence". D'abord, les formes démocratiques et décentralisées du tiers secteur répondent à la critique de l'approche centralisatrice et hiérarchique de l'État-providence classique tout en rejetant la réponse unique de "la privatisation et marchandisation des services collectifs" du néo-libéralisme (Lévesque, Vaillancourt et Bourque, 1999). Un modèle solidarisant de développement émerge donc dans lequel le tiers secteur, avec ses innovations sociales et économiques, occupe une place de plus en plus significative (Lévesque, Vaillancourt et Bourque, 1999; Lévesque et Vaillancourt, 1998).

4 Comparaison dans trois champs du tiers secteur

Penchons-nous maintenant sur la dimension micro de la comparaison en prenant des exemples empiriques d'interfaces entre le tiers secteur et l'État en Saskatchewan et au Québec dans trois champs spécifiques : les services à domicile, les services de garde à l'enfance et le logement social.

4.1 Les services à domicile

Les champs de la santé et des services sociaux représentent historiquement en Saskatchewan un lieu d'innovation. C'est là, entre autres, qu'a été mis en place le premier programme d'assu-

rance-hospitalisation dans les années 1940 et les *community clinics*, dans les années 1960. Voyons un sous-champ du tiers secteur particulièrement développé au Québec, celui des services à domicile. On y observe, depuis les années 1990, une institutionnalisation importante sous l’impulsion du secteur public. C’est principalement le rôle moteur des CLSC qui a contribué à la “solidarisation” du champ en incluant les OSBL dans la prestation de services, en combinant aide domestique et programmes d’insertion professionnelle (Lévesque et Vaillancourt, 1998).

En Saskatchewan les services à domicile ont connu des périodes marquantes de cette histoire (Thériault et Lawson, 1999). Au début des années 1960, débute une période d’expérimentation avec une série de projets pilotes menés par le secteur public. Dès les années 1970, les OSBL de soins à domicile connaissent un essor important grâce à d’importantes subventions publiques, mais elles sont loin de répondre à la demande croissante d’une population vieillissante :

Despite the extensive development of third sector home care agencies during the 1970s with grants from the Department of Social Services and the programs financed by the Department of Health, an estimated 40% of the province's home care needs were still being unmet in 1976. (Thériault et Lawson, 1999, p.10).

Cette demande est exprimée par divers acteurs de la société civile : « In this context, a plethora of organisations, individuals rural communities lobbied the provincial government to extend and improve home care services. » (Thériault et Lawson, 1999, p.11). On assiste alors à un renversement de situation au milieu des années 1970. L’État reprend en main plusieurs initiatives du tiers secteur avec le Saskatchewan *Home Care Plan* de 1975-1978 et plusieurs OSBL n’ont alors plus de raison d’être OSBL. Les employés du tiers secteur sont souvent absorbés par le secteur public :

the Saskatoon board offered all staff employed by existing agencies (nonprofit) guaranteed employment with no loss of salary subject to a probationary period [...] third sector organizations provided many of the workers, administrators and much of the technical expertise to the provincial home care plan (Thériault et Lawson, 1999, p.14)¹⁷.

Des structures parapubliques apparaissent avec représentation communautaire, mais l’autonomie de ces organisations est sérieusement réduite avec le mode de financement et leur caractère démocratique très limité. En effet, le ministère finançait 45 conseils locaux pour la prestation de

17 On semble observer une tendance inverse en Suède, par exemple, où on rencontre des fonctionnaires qui quittent le secteur public pour intégrer le tiers secteur par désir d’autonomie et sans perte substantielle de salaire (Chartrand, 2004).

services avec 12 membres chacun composé de représentants des usagers, aînés, de la municipalité et d'organisations de la santé. Toutefois, "Each board's composition had to meet the approval of the Minister of Social Services before funding was granted." (Thériault et Lawson, 1999, p.12).

Finalement, la dernière période des années 1980 à nos jours est marquée par la décentralisation des services publics et un certain retour du tiers secteur dans les services à domicile. Comme telle, la sous-traitance n'est pas permise en ce qui concerne les services à domicile. Toutefois, le secteur public qui se concentre sur les soins médicaux, délaisse partiellement l'aide domestique, laissant aux OSBL la possibilité d'y jouer un nouveau rôle (Thériault, 2002b; Thériault et Lawson, 1999).

Une étude sur deux importantes organisations sans but lucratif en Saskatchewan impliquées dans l'aide à domicile, le *Regina Senior Citizen Centre* et le *Saskatoon Services for Seniors*, met cependant en évidence le rôle exiguë du tiers secteur. Les employés ne reçoivent que de très bas salaires et leur formation est très limitée. De plus, ces organisations souffrent d'un financement minimal, ont une vie associative très restreinte et obtiennent peu ou pas de reconnaissance des pouvoirs publics (Thériault, 2002b).

Finalement, l'État se trouve dans une situation paradoxale face au tiers secteur dans le champ de l'aide à domicile : dans un sens le secteur public s'attribue une responsabilité centrale et marginalise le tiers secteur. En effet, aucune politique ne spécifie le rôle à donner au tiers secteur. Dans un autre sens, les services offerts ne répondent pas aux besoins existants et l'État cherche des alternatives (Thériault, 2002b).

Au Québec, le champ entretient des "rapports de forte intensité et très formels avec l'État" (Proulx, Bourque et Savard, 2005, p.30). L'action des organisations du tiers secteur est inscrite dans des politiques gouvernementales, leurs activités sont normées et leur financement ciblé, Proulx, Bourque et Savard (2005) qualifient cette relation de coproduction. Aujourd'hui, on compte, au Québec, 103 entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD): 61 sont des OSBL et 42 des coopératives offrant des services à 62 400 personnes. (Proulx, Bourque et Savard, 2005). Les CLSC, depuis les années 1990, ont joué un rôle de premier plan dans la création d'une offre de services à domicile du tiers secteur (Lévesque et Vaillancourt, 1998). On

assiste à l'émergence d'un grand nombre d'initiatives dont le financement a augmenté de manière importante dans la dernière décennie en ce qui a trait aux services d'aide domestique offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes handicapées (Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003). En effet, l'État s'est engagé à reconnaître et à financer ces entreprises lors du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 (Proulx, Bourque et Savard, 2005). Ce Sommet a amorcé un processus d'institutionnalisation dans ce champ (Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003). C'est le cas avec les protocoles d'entente entre la grande majorité des EESAD et les CLSC qui formalisent la relation État – tiers secteur. C'est le cas surtout avec le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) qui balise les règles étatiques régissant le soutien des fonds publics destinés aux EESAD accréditées (Vaillancourt, Aubry et Jetté, 2003 : chapitre 3). Pour cerner l'institutionnalisation de la présence de l'économie sociale dans l'aide domestique, il faut aussi tenir compte du rôle des regroupements provinciaux : le Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique (REESADQ), qui compte 70 membres, et la Fédération des coopératives de santé du Québec (FCSQ), qui compte 30 membres, des coopératives (Proulx, Bourque et Savard, 2005). Finalement, ajoutons que les EESAD ont créé 5000 emplois durables et amélioré le bien-être d'une majorité de personnes autrefois exclues du marché du travail (Aubry, Jetté et Vaillancourt, 2004, p.7).

4.2 Les services de garde à l'enfance

Le champ des services à la petite enfance illustre bien la configuration du rapport entre l'État et le tiers secteur. Dans ce champ, on note des différences importantes entre un champ grandement institutionnalisé¹⁸ au Québec intégrant un grand nombre d'organisations du tiers secteur et générant une offre substantielle de services, et la Saskatchewan qui très faiblement institutionnalisé avec une offre assez limitée. Mais avant de voir ces différences soulignons une similarité quant au rôle des parents dans la gestion des services de garde qui tiendrait d'une approche sociale-démocrate commune dans les deux provinces qui valorise les usagers. En effet, on retrouve dans les deux cas des dispositions qui octroient un rôle prépondérant aux parents et favorise les centres à but non lucratif. Cette dynamique est à comparer avec les autres provinces, où

18 L'institutionnalisation des garderies à but non lucratif – les CPE – avait débuté dans les années 1970 avec la reconnaissance de l'État, officialisée par l'Office des services de garde à l'enfance (Vaillancourt *et al.*, 2001).

les dispositions législatives sont muettes ou minimales en ce qui a trait au rôle des parents (Prentice et Ferguson, 2001). La juridiction québécoise oblige les CPE et garderies privées à avoir un conseil d'administration valorisant la participation des parents ainsi que des comités de parents (Prentice et Ferguson, 2001). En somme, il s'agit d'un parti pris en faveur du tiers secteur :

All jurisdictions must accommodate the tension between a profit model that perceives parents as customers or consumers (e.g. Alberta) and the non-profit community-based model which perceives parents as decisions-makers and collaborators with early childhood education professionals (e.g. Québec and Saskatchewan).“ (Prentice et Ferguson, 2001, p.52).

Malgré cette similarité, l' institutionnalisation est beaucoup plus marquée au Québec. D'abord, le tiers secteur entretient des “rapports de forte intensité et très formels avec l'État” (Proulx, Bourque et Savard, 2005, p. 30), donc une relation de type coproduction (idem), où par exemple les pratiques de contrôle et de surveillance dans le cas de coconstruction “ font l'objet d'une coconstruction qui repose sur des logiques d'institutionnalisation concertée » (Briand, Bellemare et Gravel, 2004, p.40). Ensuite, le tiers secteur possède des structures de représentation, telle que l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE). En Saskatchewan rien de tel ne semble exister. De plus, l'État structure le champ des services de garde à l'enfance grâce au programme de financement public des garderies introduit en 1997. Cette initiative privilégie clairement le tiers secteur, en le subventionnant massivement, au dépend des garderies privées ou d'une solution publique (Vaillancourt *et al.*, 2001). Un premier effet de cette politique est qu'elle rend l'offre des garderies à but lucratif moins attrayante car elles restent plus dispendieuses pour les parents. En conséquence, la proportion de ces garderies est passée de 40 %, en 1997, à 13 %, en 2004 (*National Post*, 2004).

Face à cette institutionnalisation, la Saskatchewan fait pauvre figure. Prenons seulement le cas de la réglementation. Dans la province seul un nombre restreint de garderies est réglementé et il n'y a pas de réglementation des prématernelles (nursery schools) et maternelles (pre-schools)¹⁹. En effet, le pourcentage d'enfants âgés de 12 ans ou moins qui occupe une place dans un service

19 Cf. Questions raised over Saskatchewan daycare, CBC, 27 août 2003, <http://sask.cbc.ca/regional/servlet/View?filename=daycare030827>

de garde réglementé²⁰ est seulement de 4,2 % en Saskatchewan (OCDE, 2003). Au Québec, toutes les places sont réglementées.

Cette institutionnalisation a un impact déterminant sur l'accessibilité du service et les conditions de travail des employés qui se sont améliorées grâce à la syndicalisation. L'accessibilité dépend grandement du nombre de places offertes et des frais pour les parents. Le nombre de places est limité en Saskatchewan, avec un total de 7340 places en garderie : donc 2159 places réglementées dans les garderies en milieu familial (licensed family child care homes), et 5272 places dans les CCC (Child care centres) et dans quelques centres à but lucratif (Saskatchewan Community Resources and employment, 2004), ce qui représente une place en garderie par 138 habitants. Les garderies coopératives offrent presque autant de places que les OSBL (2082 contre 2773) (Hammond-Ketilson, 1998). Au Québec l'offre est supérieure: on compte maintenant un grand total de 186 671 places²¹. Ce qui donne une place en garderie par 26 habitants. Avant le programme public, le nombre de places était de 79 000 au Québec et l'objectif est de créer 200 000 places à 7 \$ (5 \$ jusqu'en 2004) pour 2006.

En Saskatchewan, comme dans les autres provinces anglophones, les parents assument la plus grande partie des frais (provincial fees) : entre 288 \$ et 513 \$ par mois selon l'âge de l'enfant (Saskatchewan Community Resources and employment, 2004). Des subventions minimales sont octroyées aux familles à faible revenu sous la forme d'allocation. Au Québec, l'État assume la majorité des frais liés à l'éducation et la garde des enfants d'âge préscolaire, la part des parents est de 7 \$ par jour, soit 154 \$ par mois. Ainsi, le coût annuel moyen par famille pour la garde des enfants est de 2 383 \$ au Québec, et de 4 173 \$ dans le reste du Canada. En tout, l'État subventionne 85 % des coûts des places avec son programme public, alors qu'en Saskatchewan c'est 51 %, ce qui, même modeste, est le plus élevé au Canada après le Québec : en Ontario 44 %, en Alberta 22 % (*National Post*, 2004).

Le programme québécois a été bénéfique pour les employés du secteur. Les employés de ces organisations bénéficient de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. Alors qu'en Saskatchewan, ces employés ont un taux horaire moyen de 11,16 \$ de l'heure (Saskatchewan

20 Les centres de la petite enfance et services de garde à l'école.

21 Ministère Emploi, solidarité sociale et famille, Québec, <http://www.messf.gouv.qc.ca/statistiques/services-garde/>

Community Resources and employment, 2004) et ne sont seulement que 13 % à être syndiqués au Canada, au Québec, le taux de syndicalisation est de 30 % (*National Post*, 2004; Aubry, 2001) et le taux horaire moyen d'une éducatrice en CPE est de 15,94 \$²² (il est de 12,50 \$ en garderie privée²³). Le taux horaire moyen pour l'ensemble des services de garde, au Québec, de 15,36 \$²⁴.

Une étude récente a démontré que la syndicalisation fut instrumentale pour l'augmentation des salaires, avantages sociaux, la formation et les conditions de travail (Bean, 2004). Les services de garde à l'enfance ne génèrent pas une rentabilité importante. Par conséquent les salaires y sont souvent très faibles. Le programme québécois de subventions publiques a amélioré grandement la situation financière des CPE qui peuvent en retour offrir des conditions d'emploi plus intéressantes pour leurs employés : avantages sociaux supérieurs (assurances) et un régime de retraite (Bécharde et Théberge, 2003; Vaillancourt *et al.*, 2001). En Saskatchewan, uniquement 8 % des employés ont des avantages sociaux (assurance dentaire et assurance vie) (Saskatchewan Community Resources and employment, 2004). La pression à la baisse sur les salaires reste forte, la proportion de places dans les centres à but lucratif reste importante, en somme, les garderies à but non lucratif restent marginalisées.

La syndicalisation des employés, par le rapport de force qu'elle octroie, est un facteur important pour développer une relation plus symétrique entre le secteur public et le tiers secteur.

Nous voyons bien ici comment dans un cas, le tiers secteur contribue au processus de démarchandisation et pas dans l'autre. Le programme québécois a contribué à une autonomisation accrue des employés des CPE face à la logique de la rentabilité et aux conditions au marché. Ce processus bénéficie à la fois aux usagers, les parents et leurs enfants (service accessible) et aux éducatrices (meilleurs salaires).

22 Source : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille du Québec.

23 Source : Association des garderies privées du Québec. Notons qu'en garderies privées le ratio d'employés qualifiés n'est que d'un sur trois, alors qu'il est de deux sur trois en CPE. Cette situation crée un effet à la baisse sur les salaires en garderie privée.

24 Ce chiffre s'appuie sur le calcul suivant : $(15,94 \$ \times 155\ 124 \text{ places en CPE}) + (12,50 \$ \times 31\ 547 \text{ places en garderie privée}) = 2867014 / 186\ 671 \text{ places} = 15,36 \$$.

4.2 Le logement social

Nous trouvons également des écarts importants entre la Saskatchewan et le Québec dans le champ du logement social. La situation en Saskatchewan est fort fragmentée et parcellaire. Les coopératives d'habitation sont peu nombreuses, malgré le fait qu'elles représentent une portion importante de toutes les coopératives dans le champ des services sociaux. Nous retrouvons toutefois une coopérative autochtone d'habitation, la *New Beginnings Housing Co-operative*, à Prince Albert, développée en 1996 par le *Community Housing Advisory Committee* de la ville (Hammond-Ketilson, 2001), et un autre projet important d'économie sociale dans le champ du logement social, la *Quint Development Corporation* à Saskatoon²⁵ (Usiskin, Szejvolt et Keeling, 2001).

Kowalchuk, dans une étude empirique et comparative sur la situation du logement social en Saskatchewan, indique une volonté des pouvoirs publics d'appuyer les projets intégrant les acteurs de différents secteurs. Ainsi, on peut y lire :

In January, 2001, the Regina Housing Advisory Committee (RHAC) was established to (...) serve as a housing project facilitator. This facilitation includes housing initiatives and the creation of partnerships among government, business, individuals and groups in support of housing initiatives. (Kowalchuk, 2004, p.23).

La partenariat est aussi valorisé en ce qui a trait aux sans-abris :

Regina's Homelessness Sub-Committee [...] represents a multi-sectorial, broad-based partnership. Initial objectives of the 2001-2003 community plan included the development of collaborative processes and broad-based partnerships among private, non-profit organizations and the public sector. Long-term objectives of the 2003-2006 plan include building and enhancing partnerships around the community platform (Kowalchuk, 2004, p.23).

Malgré ces bonnes intentions, les quelques initiatives en logement social en partenariat ou en coopération entre acteurs publics et du tiers secteur semblent jusqu'à présent peu concluantes et, laissent peu de place aux acteurs du tiers secteur. C'est ce qui a été observé notamment, en ce qui concerne la table ronde regroupant des représentants des deux secteurs et ayant pour objectif de développer le logement social. Cette étude a permis de constater la non-reconnaissance par le gouvernement des intervenants du tiers secteur comme partenaires véritables (Beaudry-Mellor et

25 Affaires indiennes et du Nord Canada, http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/coo/qdc_f.html

Thériault, 2004). Les initiatives semblent être plus souvent limitées au court terme, être parcelaires et sans base institutionnelle (Kowalchuk, 2004).

Ces observations vont dans le sens de notre analyse du tiers secteur saskatchewanais, c'est-à-dire vers le constat d'une certaine apathie de la part du secteur. Ainsi, dans le cas du logement social, ces initiatives viennent principalement du gouvernement fédéral, des municipalités et peu du tiers secteur. Il semble, en effet, que les initiatives locales jouent un rôle mineur dans ce processus, sauf quelques rares exceptions, comme la *Quint Development Corporation* que le gouvernement provincial a aidé à mettre sur pied (Usiskin, Szejvold et Keeling, 2001).

La posture condescendante du gouvernement envers le tiers secteur, à laquelle contribuent les grands syndicats du secteur public et les intellectuels progressistes, existe dans le cas du logement social (Beaudry-Mellor et Thériault, 2004). Un système de tables rondes regroupant des représentants du secteur public et du tiers secteur avec pour objectif le développer le logement social révéla plutôt les différences de perceptions des acteurs et particulièrement la non-reconnaissance par le gouvernement des intervenants du tiers secteur comme partenaires réels et ne mena pas à des résultats tangibles observe Beaudry-Mellor (2004). Comparativement à cette expérience, des tables rondes regroupant des acteurs des deux secteurs sur le thème de la violence conjugale en Saskatchewan signalent que les groupes de femmes impliqués ne se sentent pas marginalisés par le processus et se reconnaissent et se sentent reconnus comme acteurs importants (empowered) (Thériault et Gill, 2004). Cela illustre que lorsqu'il y a mouvement social (par exemple, le mouvement féministe), la reconnaissance est plus importante et les initiatives sont moins atomisées et isolées.

Au Québec, le champ du logement social, sans être aussi institutionnalisé que celui des services de garde à l'enfance, reste quand même assez structuré. Une évaluation, que l'on peut extrapoler à l'ensemble du logement social, de la relation entre l'État et les habitations communautaires pour aînés, nous indique, par exemple, que sans être de type coproduction cette relation est de type complémentarité²⁶ (voir figure 1). Ces logements "font l'objet d'une certaine régulation de la part de l'État et leur action est clairement inscrite dans les orientations relatives au dévelop-

²⁶ Dans ce type de relation des liens modérés ou élevés avec le tiers secteur existent dans un rapport symétrique (Proulx, Bourque et Savard, 2005).

pement du logement social au Québec [...] Bien que formels, leurs rapports avec l'État sont relativement peu intenses." (Proulx, Bourque et Savard, 2005, p.30-31).

Des projets de grande ampleur, au Québec, ont vu le jour dans le champ du logement social tel que la constitution de fonds d'investissement dans le champ du logement social (p. ex. Fonds d'investissement de Montréal (FIM)). Les corporations de développement économique communautaire (CDÉC) ont eu aussi un impact significatif. Ainsi, nous comptons aujourd'hui 600 OSBL d'habitation pour aînés et coopératives d'habitation pour les personnes âgées représentant 20 000 unités de logement social relevant du tiers secteur (Ducharme, Charpentier et Vaillancourt, 2004).

L'institutionnalisation du champ débuta en 1986 lorsqu'une entente fédérale-provinciale fit de la Société d'habitation du Québec un guichet unique pour tous les programmes de logement social au Québec. C'est le Chantier de l'économie sociale, en 1997, qui confirme ce processus en relançant l'appui gouvernemental aux différents projets de logement social (Ducharme, 2004b). Des programmes du gouvernement québécois tels que Accèslogis, en 1997, et le programme à frais partagé (fédéral et provincial) "Logement abordable", en 2002, ces programmes ciblent mieux les organisations du tiers secteur en leur confiant un rôle majeur dans le développement de nouvelles unités de logement social. Ces programmes témoignent aussi d'une tradition éprouvée de travail partenarial structuré entre les composantes du logement social public et de celui qui relève du tiers secteur au Québec (Ducharme, 2004a ; Vaillancourt et Tremblay, 2001, pp. 49-53).

La création de regroupements ajoute également à l'institutionnalisation. En 2000, est fondé le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH), une organisation parapluie provinciale regroupant des fédérations régionales d'OSBL en habitation. Pour les coopératives, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) joue un rôle semblable depuis trois décennies (Ducharme, 2004b). Les regroupements permettent aux projets locaux de sortir de leur isolement.

On assiste finalement dans quelques sous-domaines du logement social à un certain niveau d'hybridation entre organisations publiques et organisations du tiers secteur. Par exemple, une

OSBL d'habitation pour aînés développe des liens institutionnels avec une institution publique (Ducharme, 2004).

La structuration de l'offre de financement du logement social permet au gouvernement de coordonner, d'unifier sa stratégie dans son rapport au tiers secteur et de rendre plus efficace son soutien. La combinaison d'une régulation cohérente provenant de l'État et d'une stratégie unifiée de la part des organismes communautaires et publics oeuvrant dans le champ du logement social permet à l'État de structurer son offre de subventions au logement social. Ainsi, la relation avec les organisations du tiers secteur en logement social mieux définie, son soutien en devient plus efficace. De son côté, les regroupements permettent une approche plus unifiée en réponse à l'offre publique. Le développement du champ au niveau provincial a certainement bénéficié de ce processus de structuration.

5 Modélisation et comparaison de la Saskatchewan et du Québec

Cette analyse des dimensions des interfaces et de la présentation d'analyses empiriques dans les champs de l'aide à domicile, des services de garde à l'enfance et du logement social nous permet de confirmer notre hypothèse. La dynamique en Saskatchewan se caractérise par la sous-traitance, où l'État délègue certaines tâches au tiers secteur, alors qu'au Québec nous retrouvons une relation de coproduction privilégiant le partenariat. Ajoutons à notre comparaison un autre modèle existant au Canada, le modèle néo-libéral. Nous modéliserons dans cette partie ces trois cas. Il faut voir ici que chaque modèle possède son propre mode de régulation. De plus, nous pourrions ensuite avancer une comparaison synthétique de la place de chaque tiers secteur au niveau de l'intensité de la relation, c'est-à-dire la participation au processus de démarchandisation.

5.1 La Saskatchewan: un modèle social-démocrate « rural »

On note de la part du mouvement social-démocrate, en Saskatchewan, des initiatives importantes dans les champs de la santé et des services sociaux. La prédominance ou l'hégémonie des partis

CCF/NPD sur le pouvoir dans la province est un facteur central du paysage sociopolitique. Ce modèle, social-démocrate, est aussi rural. En effet, la ruralité a joué (mouvement coopératif) et joue encore dans le tiers secteur (bénévolat fort en milieu rural) un rôle important. Comme dans le credo social-démocrate, on note une certaine méfiance de l'État à l'égard du tiers secteur et une faible reconnaissance des acteurs du tiers secteur comme partenaires, à l'exception des coopératives. Ajoutons à cela un tiers secteur peu institutionnalisé et l'absence d'une mobilisation politique forte. Ces facteurs limitent la contribution du tiers secteur au processus de démarchandisation qui reste principalement dans les mains de l'État (social-démocrate). Les interfaces entre le tiers secteur et l'État s'opèrent en fonction d'un mode de régulation social-démocrate rural en Saskatchewan.

5.2 Le Québec : un modèle solidarisant

Au Québec, une mobilisation politique du tiers secteur, la constitution d'une identité en tant que mouvement social (vs la dimension morale et philanthropique qui caractérise le *nonprofit sector* au Canada anglais), une reconnaissance forte par l'État définissent une forte institutionnalisation du tiers secteur et un rapport de coproduction. Dans ce modèle, le tiers secteur joue un rôle important dans le processus de démarchandisation. (les CPE par exemple).

Les données de l'Enquête nationale sur les organismes à but non lucratif et bénévoles vont dans ce sens : il y a, au Québec, une vitalité du secteur et un nombre important d'associations per capita (29 % des organisations au Canada) et particulièrement un pourcentage élevé d'organisations dans le champ des services sociaux (15 %) (plus important que dans le reste du Canada, 12 %) (Centre canadien de philanthropie, 2004).

Voyons d'autres modèles qui nous permettront de contextualiser ceux de la Saskatchewan et du Québec.

5.3 Le modèle néo-libéral

Dans le modèle néo-libéral, le rôle du secteur privé, dans le sens d'organisations cherchant la maximisation de leurs profits, joue un rôle plus important dans le champ du bien-être et de la santé, au détriment, principalement de l'État, et dans une moindre mesure, du tiers secteur. Conséquemment, le degré de démarchandisation y est moindre que dans les deux modèles précé-

dents. On évoque même une remarchandisation en se référant au retrait de l'État-providence (Leduc Browne et Welch, 2001). Malgré leurs différences, le modèle social-démocrate « rural » et le modèle solidarisant convergent au niveau de la valorisation du rôle de l'État, alors que domine dans le modèle néo-libéral une méfiance à l'égard de l'État.

La participation du tiers secteur, empreinte de la logique marchande ou quasi-marchande régnante (par exemple, les *quasi-markets*. Voir Leduc Browne et Welch, 2001), est orientée vers la compétition, qui s'étend des acteurs privés, aux organisations du tiers secteur, qui sont en concurrence pour recevoir le financement public de leurs projets.

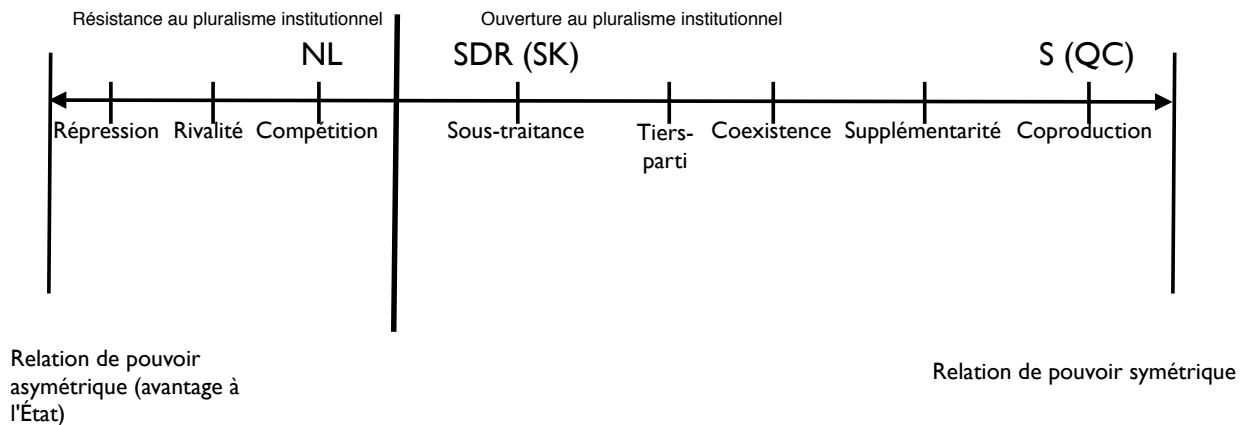
La non-reconnaissance par l'État du tiers secteur en tant qu'acteur politique et partenaire tend à affaiblir ce dernier tout en rendant limitant son institutionnalisation. Cette absence de mobilisation politique forte au sein du tiers secteur va de pair avec une perception caritative du champ de la santé et des services sociaux, en mettant en évidence le bénévolat, ainsi que le rôle des familles et des organisations religieuses (Forgues *et al.*, 2001).

Cette approche est plus marquée dans les provinces de l'Ontario (Leduc Browne et Welch, 2001), du Nouveau Brunswick (Forgues *et al.*, 2001) et de l'Alberta pour le Canada, sans mentionner les États-Unis. Malgré cette division en modèles, le contexte nord-américain fait en sorte que les idées sous-tendant ce modèle ont également de l'attrait au Québec et en Saskatchewan.

5.6 Forme de la relation État - tiers secteur pour divers modèles

Reprenons maintenant ces modèles à la lumière de l'échelle de Coston (1998) et modifiée par Proulx, Bourque et Savard (2005) (*cf.* p. 8) en y intégrant les différents modèles esquissés ci-dessus (voir figure 2).

Figure 2, Rapport entre le tiers secteur et l'État et modèles de régulation



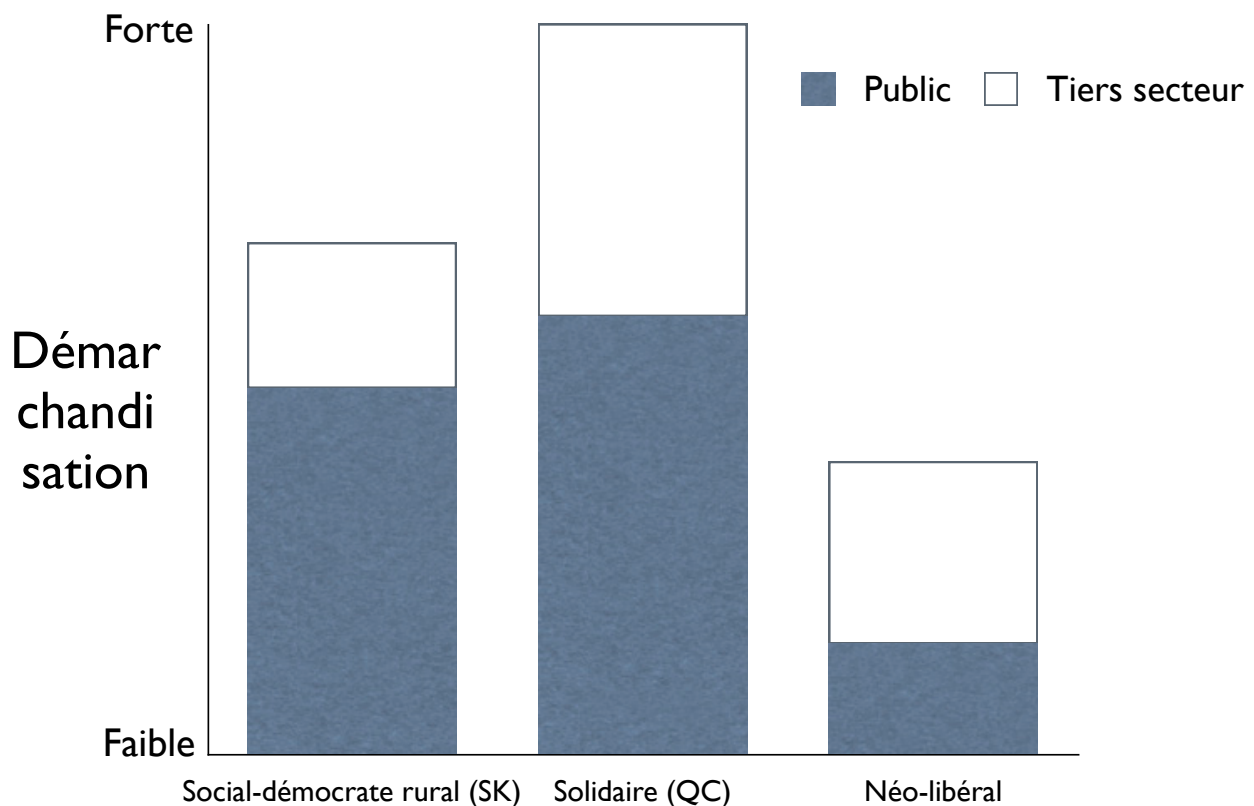
D'abord, les trois modèles sont dispersés sur l'échelle entre « résistance » et « ouverture » au tiers secteur. À gauche, dans la section « résistance au pluralisme institutionnel », nous retrouvons le modèle néo-libéral, car sa logique marchande favorise la « compétition » entre les acteurs publics et privés. Plus au centre, le modèle social-démocrate « rural » favorise la « sous-traitance » comme nous l'avons présenté ci-dessus. Finalement, nous plaçons le modèle solidarisant, associé au modèle de régulation et à une relation État-tiers secteur de type « coproduction » au Québec, à l'extrême droite, dans l'axe « ouverture au pluralisme institutionnel ». La position de ce modèle sur cette échelle semble confirmer le caractère unique du tiers secteur québécois en Amérique du Nord par sa reconnaissance par le secteur public et son niveau d'institutionnalisation (Vaillancourt *et al.*, 2000). Conséquemment, il est possible de qualifier de symétrique la relation entre l'État et le tiers secteur dans le modèle solidarisant.

5.7 Démarchandisation et solidarisation

Illustrons maintenant la participation du tiers secteur au processus de démarchandisation ou solidarisation pour les différents modèles dans la figure 3. Soulignons que la participation du tiers secteur au processus se fait principalement grâce à une prestation de services financés par l'État. La part de cette participation sous la forme de services rendues sans financement étatique reste marginale. Dans la figure 3, nous présentons le degré de démarchandisation dans chaque modèle composé de la part publique (financement et prestation de services) et de la part du tiers secteur (la plupart du temps uniquement prestation de services).

La figure 3 représente une estimation à partir d'éléments qualitatifs de la part du secteur public et du tiers secteur dans ces différents modèles. Elle illustre de manière synthétique leurs similitudes et dissimilitudes.

Figure 3, Démarchandisation et contribution du tiers secteur dans le champ de la santé et des services sociaux



Nous constatons d'abord une grande diversité dans les différents modèles présentés. Première distinction, le modèle social-démocrate rural contraste de manière significative avec le modèle néo-libéral. Nous constatons que le modèle social-démocrate rural apporte un équilibre plus important entre tiers secteur et État que dans le modèle néo-libéral. En fait, le modèle social-démocrate « rural » se rapproche du modèle solidarisant plus que de tout autre modèle. Nous pouvons donc rejeter l'idée que les modèles tiers secteur-État adoptés au Canada anglais sont tous semblables.

C'est toutefois dans le modèle solidarisant que l'équilibre entre le tiers secteur et l'État est le plus marqué. Dans ce sens, ce modèle rejette l'approche néo-libérale de marchandisation et ouvre vers le postprovidentialisme (Vaillancourt, 2004).

Finalement, nous retrouvons une hétérogénéité de modèles au Canada en ce qui concerne l'apport du tiers secteur au processus de démarchandisation.

6 Conclusion

Nous avons présenté quelques dimensions qui distinguent le tiers secteur en Saskatchewan et au Québec. Malgré leurs différences, les deux provinces se rapprochent sur certains points, dont le refus du tout-marché à l'ontarienne. L'État y est reconnu comme un acteur central dans la prestation de services sociaux et de santé et il n'y a pas de volonté pour que le marché assume ces fonctions. Toutefois, on note des différences majeures dans la vision sociale-démocrate des deux provinces. La Saskatchewan se cantonne dans une vision plus providentialiste alors que le Québec semble tendre davantage vers un modèle de développement intégrant les acteurs du tiers secteur, un modèle solidarisant.

La plus grande différence entre les deux provinces réside toutefois dans les dimensions politique et institutionnelle du tiers secteur. Le tiers secteur au Québec porte une identité commune, une unicité malgré certaines divergences, alors que cette vision n'existe pas du tout dans un tiers secteur saskatchewanais fragmenté, aux stratégies parcellaires. Cela a évidemment un impact énorme sur le rapport de force que le tiers secteur peut imposer à l'État. Sans poids politique, il n'y a pas de véritable reconnaissance du tiers secteur et de ses acteurs comme mouvement social. L'institutionnalisation permet d'asseoir cette reconnaissance, c'est particulièrement le cas au Québec avec les regroupements, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome, le Chantier de l'économie sociale, etc. Soulignons de nouveau, que l'existence d'un mouvement national au Québec cimente ces initiatives, alors qu'il n'existe pas d'équivalent en Saskatchewan.

Finalement, le modèle solidarisant présente un équilibre plus important entre les deux secteurs et que le tiers secteur a donc un rôle accru dans le processus de démarchandisation face aux modèles néo-libéral et social-démocrate « rural ». Cet équilibre semble distinguer nettement le Québec non seulement de la Saskatchewan, mais aussi d'autres provinces canadiennes, des États-Unis et de modèles en Europe. Il serait intéressant de poursuivre la comparaison et de construire

davantage les différents modèles sur le rapport entre le tiers secteur et l'État à partir de nouvelles études empiriques.

Toutefois, on retrouve au Québec, comme en Saskatchewan des forces qui cherchent à marchandiser le tiers secteur et mettre en compétition les organisations entre elles dans leur recherche de financement et avec l'État. Si cette vision néo-libérale s'impose, c'est le caractère distinctif et original des modèles social-démocrate rural et solidarisant qui seront mise en cause dans les deux provinces.

Bibliographie

- Aubry, François. 2001. "30 ans déjà : le mouvement syndical et le développement des services de garde au Québec". Montréal: CSN.
- Aubry, François, Christian Jetté, Louise Tremblay, et Yves Vaillancourt. 2001. "Conclusion." Pp. 11-21 dans *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada une perspective interprovinciale*, Sous la direction de Y. Vaillancourt and L. Tremblay. Montréal: LAREPPS, UQAM.
- Aubry, François, Christian Jetté, et Yves Vaillancourt. 2004. "L'économie sociale dans les services à domicile une source d'innovations sociales" Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS 04-31.
- Baum, Gregory. 1980. *Catholics and Canadian socialism: political thought in the thirties and forties*. Toronto: J. Lorimer.
- Bean, Jane. 2004. "Un travail à valoriser: la main-d'oeuvre du secteur de la garde à l'enfance au Canada." Ottawa, Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance.
- Beaudry-Mellor, Tina et Luc Thériault. 2004. "Shoe on the Other Foot: Government & Community Roundtables: An Analysis of the Saskatchewan Inter-Municipal Housing Network (SIM)." Regina, Social Policy Research, University of Regina.
- Briand, Louise, Guy Bellemare, et Anne-Renée Gravel. 2004. "L'évolution des rapports de contrôle et de surveillance entre le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) et les Centres de la petite enfance (CPE)." Montréal, ARUC-économie sociale, R-11-2004.
- Béchar, Claude et Carole Théberge. 2003. "L'avenir des services de garde au Québec: des chiffres pour alimenter la consultation publique." *Le Devoir*. 14 août 2003.
- Calvert, Lorne Premier ministre de la Saskatchewan. 2002. "The Premier's Voluntary Sector Initiative: A Framework for Partnership between the Government of Saskatchewan and Saskatchewan's Voluntary Sector." Regina, Gouvernement de la Saskatchewan.
- Centre canadien de philanthropie. 2003. "La capacité de servir: étude qualitative sur les problèmes auxquels sont confrontés les organismes bénévoles et sans but lucratif au Canada." Toronto, Centre canadien de philanthropie.
- . 2004. "Force vitale de la collectivité: Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles." Toronto, Centre canadien de philanthropie.
- Chartrand, Sébastien. 2004. *Work in voluntary welfare organizations: A sociological study of voluntary welfare organizations in Sweden*, vol. 21, G. Ahrne. Stockholm: Almquist & Wiksell International.

- Consensus Saskatchewan. 1990. "Leading the way: A blueprint for Saskatchewan: The final report of Consensus Saskatchewan." Regina.
- Conway, J. F. 2004. The Prairie Movement: Beginnings to World War II. *Prairie Forum* 29:145-176.
- Coston, Jennifer M. 1998. A Model and Typology for Government-NGO Relationships. *Non-profit and Voluntary Sector Quarterly* 27:358-382.
- DeSantis, Gloria et Luc Thériault. 2003. "'Social Economy' in Saskatchewan – an historical glance at related concepts, meanings and influences." Regina: Social Policy Research Unit, University of Regina.
- Ducharme, Marie-Noëlle. 2004a. "Les OSBL d'habitation: porteurs d'innovation sociale dans la reconfiguration du secteur de la santé et du bien-être." dans *Le logement communautaire développer en partenariat*, Sous la direction de D. Namian. Montréal, Cahier de l'ARUC-économie sociale, T-02-2004.
- . 2004b. "Le tiers secteur de l'économie sociale dans le domaine des habitations destinées aux personnes âgées – Portrait sectoriel." Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS 04-05.
- Ducharme, Marie-Noëlle, Charpentier, Michèle et Yves Vaillancourt. 2005. "Les OSBL et les coopératives d'habitation pour personnes âgées : des initiatives résidentielles méconnues." *Économie et société*, à paraître.
- Esping-Andersen, Gøsta. 1990. *The three worlds of welfare capitalism*. Cambridge: Polity.
- Eyerman, Ron et Andrew Jamison. 1991. *Social movements: a cognitive approach*. Cambridge: Polity Press in association with Basil Blackwell.
- Fairbairn, Brett. 1997. "The Social Economy and the Development of Health Services in Canada: Past, Present and Future." International conference on the social economy in the North and in the South, Ostend, Belgium, 7-8 Mars, 1997.
- Fairbairn, Brett. 2002. How "Social" are Co-ops? Tensions, Transitions, and the Social Economy of Co-operatives in Canada. *Économie et solidarités* 33:112-130.
- Fairbairn, Brett et Omer Chouinard. 2002. L'économie sociale au Canada hors Québec: la tradition coopérative et le développement économique communautaire. *Économie et solidarités* 33:51-56.
- Favreau, Louis. 2005. "Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec : Essai d'analyse politique " Gatineau, UQO, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, no. 36.
- Forgues, Éric, Marie-Thérèse Seguin, Orner Chouinard, Guylaine Poissant et Guy Robinson. 2001. "La difficile gestation d'une économie sociale au Nouveau-Brunswick." Pp. 67-100 dans *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada une pers-*

- pective interprovinciale, Sous la direction de Y. Vaillancourt and L. Tremblay. Montréal: LAREPPS, UQAM.
- Foster, Mary K. et AG Meinhard. 2002. "The impact of federal and provincial policies on third sector organizations: The Canadian historical context." Fifth International Conference of the International Society for Third Sector Research". Capetown, South Africa.
- Frankel, Sid. 2005. "Regina Roundtable on the Results of NSNVO." non-publié, Université de Winnipeg, Winnipeg.
- Hammond-Ketilson, Lou. 1998. The social and economic importance of the co-operative sector in Saskatchewan. Saskatoon: Centre for the Study of Co-operatives, University of Saskatchewan.
- . 2004. Aboriginal Co-operatives in Canada. *Review of International Co-operation* 97:38-47.
- Hammond-Ketilson, Lou et Ian MacPherson. 2001, "Aboriginal Co-operatives in Canada, Current Situation and Potential for Growth", Consulté en 2005 (http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/coo/newb_e.html).
- Imagine Canada. 2005. "Rapports régional : les prairies." données tirées de l'Enquête nationale sur les organismes à but non lucratif et bénévoles, Toronto, Imagine Canada, inédit.
- Kearney, Muriel, Yves Vaillancourt, Louise Tremblay, et François Aubry. 2004. "Définir l'économie sociale au Québec: l'apport de Desroche, Vienney, Defourny et Laville." Montréal, UQAM, Cahiers du LAREPPS 04-33.
- Kowalchuk, Joanne. 2004. "Creating a Long-Term Affordable Housing Partnership For Regina." Regina, Social Policy Research, University of Regina.
- Leduc Browne, Paul et David Welch. 2001. "Dans l'ombre du marché: l'économie sociale ontarienne à l'ère du néolibéralisme." Pp. 101-137 dans *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada une perspective interprovinciale*, Sous la direction de Y. Vaillancourt and L. Tremblay. Montréal: LAREPPS, UQAM.
- Lexier, Roberta. 2002. "The Nonprofit Sector in Canada: A Provincial Perspective." Regina, Social Policy Research Unit, University of Regina.
- Lipset, Seymour Martin. 1950. *Agrarian socialism: the Cooperative Commonwealth Federation in Saskatchewan: a study in political sociology*. Berkeley: University of California Press.
- Lévesque, Benoît et Yves Vaillancourt. 1998. *Les services de proximité au Québec de l'expérimentation à l'institutionnalisation: rapport de recherche*. Montréal: LAREPPS, UQAM.
- Lévesque, Benoît, Yves Vaillancourt, et Gilles L. Bourque. 1999. *Trois positions dans le débat sur le modèle québécois*. *Nouvelles pratiques sociales* 12:1-10.

- Ministry of Culture Youth and Recreation. 2003. "November 2003 VSI Report, A Framework for Partnership between The Government of Saskatchewan and Saskatchewan's Voluntary Sector." Regina, Ministry of Culture, Youth and Recreation.
- National Post. 2004. "Série de 4 articles sur les garderies." National Post. 7, 8, 9 et 11 décembre.
- Ninacs, William et Micheal Toye. 2002. Overview of Integration-through-work Practices in Canada Outside of Quebec. *Économie et solidarités* 33:74-92.
- OCDE. 2003. "Examen thématique de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants de l'OCDE: Document de base sur le Canada." Paris, OCDE.
- O'Sullivan, Michael et Sandra Sorensen. 1988. "Saskatchewan." Pp. 75-93 dans *Privatization and provincial social services in Canada: policy, administration and service delivery*, Sous la direction de J. S. Ismael and Y. Vaillancourt. Edmonton: University of Alberta Press.
- Pitsula, James M. 2005. "The Saskatchewan Voluntary Sector in the Context of Social Enterprise: A Case Study of Family Service Regina." Regina, The Saskatchewan Institute of Public Policy, University of Regina, Public Policy Paper 33.
- Prentice, Susan L. et Evelyn B. Ferguson. 2001. *Consumer Involvement and Control in Child Day Care: A Legislative Analysis*. Canadian Review of Social Policy Spring:45-58.
- Proulx, Jean, Denis Bourque, et Sébastien Savard. 2005. "Les interfaces entre l'État et le tiers secteur au Québec." Montréal, ARUC en économie sociale.
- Salamon, Lester M. et Helmut K. Anheier. 1996. *The Civil Society Sector: A New Global Force*. Baltimore: Johns Hopkins Center for Civil Society Studies.
- . 1997. *Defining the nonprofit sector: a cross-national analysis*. Manchester: Manchester University Press.
- Saskatchewan Ministry of Community Resources and Employment. 2004. "2003 Provincial Child Care Wage and Fee Surveys." Regina, Ministry of Community Resources and Employment Saskatchewan.
- Statistique Canada. 2001. *Canadiens dévoués, Canadiens engagés: Points saillants de l'Enquête nationale de 1997 sur le don, le bénévolat et la participation*. Ottawa: Ministre de l'Industrie.
- . 2002. *Le recensement de 2001*. Ottawa: Ministre de l'Industrie.
- . 2003. *Le commerce international de marchandises du Canada*. Ottawa: Ministre de l'Industrie.
- Stirling, Bob. 2004. Introduction. *Prairie Forum* 29:135-142.

- Thériault, Luc. 1999. "L'économie sociale en contexte social démocrate: une note historique sur la Saskatchewan." Conference on Canadian Social Welfare Policy. Université de Montréal.
- . 2002a. "Community-based Organizations and Human Services." dans *Community-based Organizations and Human Services: Proceedings from a Conference on the New Social Economy*, edited by L. Thériault. University of Regina: Social Policy Research Unit.
- . 2002b. Le maillon faible de la chaîne: étude de deux organisations sans but lucratif offrant des services à domicile en Saskatchewan. *Économie et solidarités* 33:38-46.
- Thériault, Luc et Carmen Gill. 2001. "Services aux personnes et tiers secteur en Saskatchewan." dans *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada une perspective interprovinciale*, Sous la direction de Y. Vaillancourt et L. Tremblay. Montréal: LAREPPS, UQAM.
- . 2003. Valuing Volunteering Without Recognizing the Reality of the Voluntary Sector. *Revue canadienne de politique sociale* 51:132-136.
- . 2004. "In Partnership with the State: Violence Issues and Community-based Organizations in a Canadian Province." Sixième conférence internationale de la International Society for Third-Sector Research. Toronto.
- Thériault, Luc et Gordon S. Lawson. 1999. "The Evolution of Third Sector Home Care Services in Saskatchewan, 1898-1998." Regina, Social Policy Research Unit, University of Regina, Occasional Paper 11.
- Tilly, Charles. 1978. *From mobilization to revolution*. New York: Random House.
- Tremblay, Louise, Yves Vaillancourt, François Aubry, et Christian Jetté. 2001. "Introduction." Pp. 11-21 dans *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada une perspective interprovinciale*, Sous la direction de Y. Vaillancourt and L. Tremblay. Montréal: LAREPPS, UQAM.
- Usiskin, Len, Laverne Szejvold, et Mike Keeling. 2001. "Quint: CED and Affordable Housing in Saskatoon". Ottawa: Caledon Institute of Social Policy.
- Vaillancourt, Yves. 1988. *L'évolution des politiques sociales au Québec 1940-1960*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- . 2003. "Jalons théoriques pour l'examen des politiques sociales touchant les personnes handicapées." Montréal, LAREPPS, Cahiers du LAREPPS 03-03.
- . 2004. Les politiques sociales et les personnes ayant des incapacités au Québec. *Développement humain, handicap et changement social, Revue internationale sur les concepts, les définitions et les applications*, 13, nos 1-2: 22-34.

- Vaillancourt, Yves, François Aubry, Martine D'amours, Christian Jetté, Luc Thériault, et Louise Tremblay. 2000. *Économie sociale, santé et bien-être la spécificité du modèle québécois au Canada*. Montréal: LAREPPS, UQAM.
- Vaillancourt, Yves, François Aubry, et Christian Jetté. 2003. "Conclusion: des défis majeurs à relever." dans *L'économie sociale dans les services à domicile*, Sous la direction de Y. Vaillancourt, F. Aubry, and C. Jetté. Montréal: Presses de l'université du Québec.
- Vaillancourt, Yves, François Aubry, Christian Jetté, et Louise Tremblay. 2001. "Le cas du Québec: la fragile émergence d'une nouvelle régulation solidaire." Pp. 23-65 dans *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada une perspective interprovinciale*, Sous la direction de Y. Vaillancourt and L. Tremblay. Montréal: LAREPPS, UQAM.
- Vaillancourt, Yves et Louise Tremblay. 2001. *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada une perspective interprovinciale*. Montréal: LAREPPS, UQAM.
- Vaillancourt, Yves, Louise Tremblay, François Aubry, et Muriel Kearney. 2004. "L'économie sociale au Québec: le regard d'acteurs sociaux." Montréal, LAREPPS, Cahiers du LAREPPS 04-25.
- Weisbrod, Burton Allen. 1977. *The voluntary nonprofit sector: an economic analysis*. Lexington, Mass.; Toronto: Lexington Books.